AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

DIRECTION DE LA SECURITE DES VOLS

Guide de l'utilisateur du Système de Gestion et de Délivrance des Licences Aéronautiques

GUID-PEL-100

Edition 1, août 2025

APPROBATION DU DOCUMENT

	Noms et Prénoms	Fonctions	Signatures
Rédacteur	Ely ALADA	Consultant/Inspecteur PEL	01 AOUT 2025
Vérification	Mohamed Saleck ABDEINA	Chef service PEL	04 AOUT 2025
Validation	Abba SID MHAMED	Directeur de la Sécurité des Vols	04 AOUT 2025 Abba SIDI MHAMED DIRECTEUR DE LA SECURITE DES VOLS
Approbation	N'GAIDE Abdoulaye Abbasse	Directeur Général/ANAC	Le Directeur Général Agence Nationale d'Aviation Civile - Mauritanie

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

AMENDEMENTS			
N°	Applicable le	Inscrit-le	par

RECTIFICATIFS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par

INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

Table des matières

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS 3

I-Introduction 10

II-Acteurs internes du système 11

1. Directeur Général (DG) 11
2. Directeur de la Sécurité des Vols (DSV) 11
3. Chef du Service PEL 11
4. Chef de la Section Médecine Aéronautique 11
5. Chef de la Section Licence 12
6. Médecin Évaluateur de l'ANAC 12
7. Le Directeur Administratif et Financier (DAF) 12

III-Acteurs externes à l'ANAC 14

1. Centre de formation 14
2. Centre d'expertise médicale 14
3. Examinateur médical agréé 14
4. Instructeur agréé (En dehors de ceux internes aux centres de formation agréé) 15
5. Examinateur agréé 15
6. Détenteur de licence 15
7. Demandeur de licence 16
8. Représentant de l'opérateur (Compte opérateur) 16

IV. Guide de connexion 17

1. Création de compte utilisateur 17
2. Connexion via identifiants 17
3. Procédure de récupération de mot de passe 17

V. Présentation générale de l'interface 17

1. Tableau de bord 18
2. Navigation 18
3. Expérience utilisateur 18
4. Comment remplir un formulaire en ligne 18
   a. Sélection du type de licence 18
   b. Remplissage des champs obligatoires 19
   c. Téléchargement des pièces jointes 19
   d. Validation et soumission de la demande 19

VI. Licences de pilote 20
1. Carte d'élève pilote 20
2. Dossier à fournir 20
3. La soumission de la demande 20
VII. Licence de pilote privé (PPL) 20
1. Conditions d'éligibilité 20
2. Dossier à fournir 21
3. Évaluation et examens 21
3.1. Épreuve théorique : 21
3.2. Test en vol (Skill Test) : 21
VIII. Licence de pilote professionnel (CPL) 21
1. Conditions d'éligibilité 21
2. Dossier à fournir 22
3. Procédure de soumission 22
IX. Licence de pilote de ligne (ATPL) 23
1. Conditions d'éligibilité 23
2. Dossier à fournir 23
3. Procédure de soumission 23
X. Carte élève pilote ULM 24
1. Conditions d'éligibilité 24
2. Dossier à fournir 24
3. Types de demandes 25
4. Procédure de soumission 25
XI. Licence de contrôleur de la circulation aérienne (ATC) 25
1. Contrôleur stagiaire (ATC) 25
1.1 Généralités 25
2. Les conditions d'obtention de la carte de contrôleur stagiaire de la circulation aérienne sont : 25
3. Dossier à fournir 26
4. Procédure de soumission 26
XII. Contrôleur titulaire (ATC) 27
1. Conditions d'obtention 27

Le candidat doit avoir suivi avec succès un cours de formation homologuée et prouvé qu'il a les compétences requises, ayant accompli au moins 3 mois de service satisfaisant en participant à des

opérations réelles de contrôle de la circulation aérienne sous la supervision d'un instructeur de formation en cours d'emploi (OJTI) dans le domaine du contrôle de la circulation aérienne (ATC). 27

L'expérience prescrite ci-dessous pour les qualifications de contrôleur de la circulation aérienne peut faire partie de l'expérience prescrite. 27

A savoir les catégories de qualifications de contrôleur de la circulation aérienne qui comprennent : 27

2. Conditions de délivrance, de prorogation et de renouvellement d'une qualification d'instructeur de contrôleur de la circulation aérienne 27

(a) Conditions de la délivrance d'une habilitation d'instructeur de formation en cours d'emploi de contrôleur de la circulation aérienne 28

(b) Conditions de prorogation/renouvellement d'une habilitation d'instructeur de formation en cours d'emploi de contrôleur de la circulation aérienne 28

(c) Durée de validité d'une habilitation d'instructeur en cours d'emploi 28

(d) Exigences minimales du stage d'instructeur en cours d'emploi de la circulation aérienne 28

3. Les conditions de prorogation/renouvellement d'une qualification d'instructeur de contrôleur de la circulation aérienne 28

4. Dossier à fournir 29

5. Procédure de soumission 29

XIII. Licence d'Agent Technique d'Exploitation (ATE) 29

1. Conditions d'éligibilité 29

2. Prorogation et renouvellement de la licence d'agent technique d'exploitation 30

2.1 Prorogation 30

2.2 Renouvellement 30

2.3. Dossier à fournir 30

2.4. Procédure de soumission 30

XIV. Licence de membre d'équipage de cabine (MEC) 30

1. Conditions d'éligibilité 31

2. Dossier à fournir 31

3. Procédure de soumission 31

XV. Licence (de technicien/mécanicien) de maintenance d'aéronef 32

1. Conditions d'éligibilité 32

2. Dossier à fournir 32

3. Procédure de soumission 32

XVI- Procédure de réémission des licences aéronautiques via le SGDLA 33

1. Objectif 33
2. Champ d'application 33
3. Motifs de réémission 33
4. Acteurs impliqués 34
5. Étapes de la procédure 34
Étape 1 : Dépôt de la demande en ligne 34
Étape 2 : Vérification des pièces 34
Étape 3 : Validation technique 34
Étape 4 : Génération et réémission de la licence 34
6. Pièces justificatives requises 34
7. Délais standards 35
8. Suivi et traçabilité 35
9. Dispositions particulières 35
Annexe 1 - Procédure d'inscription en ligne au système de gestion des licences (SGDLA) 36
1. Création de profil utilisateur 36
Étape 1 : Accès au SGDLA 36
Étape 2 : Remplissage du formulaire 36
Étape 3 : Téléversement des documents requis 36
Étape 4 : Soumission de la demande de création de compte 36
2. Vérification et validation par l'ANAC 36
3. Validation ou rejet 37
4. Délais standards de traitement 37
5. Notification automatique : 37
6. Suivi du dossier 37
Annexe 2 : Fiche des utilisateurs et leurs responsabilités 38
Les rôles et les responsabilités des utilisateurs sont spécifiés dans le tableau ci-dessous. 38
Annexe 3 - Liste des comptes bancaires ANAC 39
Annexe 4 – Champs des formulaires 40
1. Les types de licences/Types of licenses 40
2. La nature de la demande/The nature of the request 40
3. Type d'aeronef/Type of aircraft 40
4. Etat civil/Civil status 40
5. Licence/License 40

6. Qualification/Qualification 41
7. Expérience en heures de vol/ Flying experience hours 41
8. Contrôle en ligne/Online control 41
9. Niveau de compétence linguistique/Level of language proficiency 41
10. Contrôle périodique/Periodic control 42
11. Autres contrôles périodiques/Others periodic control 42
12. aptitude médicale /Medical fitness 42
Annexe 5 – Données des licences 43
Annexe 6 - Dossier à fournir par type de licence 46

Guide de l'utilisateur du Système de Gestion et de Délivrance des Licences Aéronautiques

I-Introduction

Dans le cadre de sa mission de supervision et de régulation de l'aviation civile en Mauritanie, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a mis en place le Système de Gestion et de Délivrance des Licences Aéronautiques (SGDLA). Ce système vise à moderniser et sécuriser l'ensemble du processus lié à la délivrance, au renouvellement, à la réémission et à la gestion des licences du personnel aéronautique.

Conçu comme un outil de dématérialisation et de simplification des procédures, le SGDLA permet une gestion centralisée, efficace et transparente des différentes demandes de licences. Ledit système s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des services offerts aux professionnels de l'aviation et de renforcement de la conformité aux normes de l'OACI.

Ce guide de l'utilisateur est destiné à l'ensemble du personnel aéronautique concerné, notamment :

- Les personnels navigants techniques (PNT) ;
- Les contrôleurs de la circulation aérienne (ATC ;
- Les techniciens de maintenance aéronautique (TMA) ;
- Les agents techniques d'exploitation (ATE) ;
- Les personnels navigants commerciaux (PNC) ;

ainsi que tout autre acteur impliqué dans le domaine des licences aéronautiques.

Il a pour objectif de fournir des instructions claires et pratiques pour :

- Créer un compte utilisateur ;
- Soumettre une demande en ligne ;
- Suivre l'évolution de son dossier ;
- Télécharger ou imprimer les documents officiels associés.

En facilitant l'interaction entre les usagers et l'ANAC, le SGDLA contribue au renforcement de la sécurité aérienne, à l'amélioration du service public et à la traçabilité des opérations réglementaires

La mise en œuvre du SGDLA fait appel à deux catégories d'acteurs :

- Acteurs internes du système ;
- Acteurs externes à l'ANAC.

II-Acteurs internes du système

Cette catégorie assure l'administration du système depuis le début du processus de la demande du postulant jusqu'à l'aboutissement de la requête de celui-ci selon le cheminement ci-dessous.

1. Directeur Général (DG)

- **Réception des demandes** : La demande du postulant, reçue et annotée par le DG, est transmise à la Direction de la Sécurité des Vols (DSV) pour son traitement.

- **Signature des licences** : Les demandes initiales validées par la DSV et dont le traitement est terminé sont soumises au DG pour les signer et cacheter électroniquement. Ces demandes conserveront cette signature et ce cachet de façon définitive.

2. Directeur de la Sécurité des Vols (DSV)

Après avoir reçu la demande d'un postulant annotée par le DG, le Directeur de la Sécurité des Vols oriente ladite demande au Chef du Service PEL pour procéder à son étude.

Le DSV valide et signe les mises à jour des licences délivrées, validées ou converties qui lui sont transmises par le Chef du Service PEL.

3. Chef du Service PEL

A la réception de la demande d'un postulant le chef Service PEL contrôle la conformité des documents qui lui sont présentés et procède :

- à la vérification des documents présentés : Demande l'authentification des documents fournis (certificats ou attestations) auprès des centres de formation qui les ont délivrés dans le cas où lesdits documents ne sont pas déjà enregistrés dans le système ;
- au traitement des demandes reçus : traite, et valide les demandes annotées par le DSV.

Nota : Le Service PEL peut, en cas de besoin, procéder à l'organisation des examens : Planifie les sessions d'examens théoriques et pratiques en collaboration avec les Services Air et OPS selon le cas (dates et modules).

4. Chef de la Section Médecine Aéronautique

Dès la réception des attestations médicales le Chef de la Section Médicale procède à :

- la validation médicale : le Chef de la Section Médecine Aéronautique présente au Médecin Évaluateur de l'ANAC, au sein de son service, les attestations médicales pour les validées ;

- la confirmation des attestations : Vérifie l'authentification des attestations médicales reçues auprès des examinateurs médicaux ou des centres d'expertise qui les ont délivré ;
- la transmission des validations : Transmet lesdites attestations authentifiées au médecin évaluateur pour validation.

5. Chef de la Section Licence

Le chef de la Section Licences, disposant de toutes données nécessaires tant pour la délivrance que pour la validation et la conversion procède à :

- l'impression des licences : Imprime les licences, les validations ou les conversions signées par le DG ou le DSV ;
- la vérification biométrique : Vérifie l'identité et l'authenticité du détenteur de la licence, la validation ou la conversion via le système biométrique lors de la remise de la licence.
- La conformité des documents : Vérifie et enregistre les documents physiques apportés par le demandeur avant la remise de la licence.

5.1 Agent Licences

Placé sous l'autorité du Chef de la Section Licences, l'agent Licences a pour tâche l'impression des licences après leurs validations.
C'est lui qui procède à l'impression du document sécurisé (QR code, hologramme, etc.) et envoie une notification au titulaire dudit document (licence ou validation ou conversion, etc..)

6. Médecin Évaluateur de l'ANAC

Le Chef de la Section Médecine Aéronautique présente au médecin évaluateur tous les documents ayant trait à la médecine aéronautique.
Le médecin aéronautique après avoir reçu et examiné desdits documents et procède à :

- la validation des rapports médicaux transmis par les examinateurs ou centres d'expertise, puis les conserve au niveau des archives physiques sécurisées dédiées à l'évaluateur médical de l'ANAC ;
- la validation des attestations médicales transmises par les examinateurs ou centres d'expertise médicale, puis les transmet au Chef de la Section Médecine Aéronautique pour archivage.

Le médecin évaluateur de l'ANAC tient le jour le suivi et la mise à jour des dossiers médicaux de tous détenteurs de licences mauritaniennes.

7. Le Directeur Administratif et Financier (DAF)

Le Directeur Administratif et financier assure :

- le suivi financier des redevances et frais liés aux licences ;
- la supervision de la perception des redevances liées aux demandes de licences, prorogations et renouvellements ;
- la garantie de la transparence, la traçabilité et la conformité des recettes avec la réglementation en vigueur.

III-Acteurs externes à l'ANAC

1. Centre de formation

Le centre de formation, à travers son compte sur le SGDLA, a pour mission de déclarer :
- L'ouverture de la formation et la fin de la formation d'un stagiaire détenteur de licence ;
- L'ajout d'une formation.

Par ailleurs les principales tâches d'un centre de formation listées ci-dessous ne sont pas prises en compte dans le SGDPLA :

- Planification de la formation ;
- Conception des supports pédagogiques ;
- Sélection et encadrement des formateurs ;
- Accueille et gestion des stagiaires ;
- Mise en œuvre de la formation ;
- Evaluation et certification ;
- Suivi de la qualité et amélioration continue ;
- Conformité règlementaire ;
- Gestion administrative et financière

2. Centre d'expertise médicale

Le centre d'expertise médicale, à travers son compte sur le SGDLA, a pour mission de télécharger l'attestation médicale et le rapport médical qui ne seront visibles que par l'évaluateur médical.

Les principales tâches, ci-dessous, d'un centre d'expertise médicale ne sont pas prises en compte par le SGDLA :

- Évaluation médicale ;
- Délivrance et renouvellement des certificats ;
- Coordination avec l'Autorité de l'Aviation Civile ;
- Gestion des données médicales ;
- Supervision des médecins examinateurs ;
- Soutien médical et orientation ;
- Participation à la sécurité aérienne.

3. Examinateur médical agréé

Au niveau du SGDLA, le médecin examinateur est chargé de télécharger, à travers son compte, l'attestation médicale et le rapport médical d'un détenteur de licence. Ces documents sont transmis au médecin évaluateur.

Les tâches d'un médecin examinateur, listées ci-dessous, ne sont pas prise en compte dans le SGDLA :

- La conduite des examens médicaux aéronautiques ;

- Le remplissage et délivrance de certificats médicaux ;
- La détection et signalement des cas médicaux problématiques ;
- La tenue et transmission des dossiers médicaux ;
- La coordination avec l'autorité d'aviation civile ;
- La participation à la surveillance et au suivi ;
- La formation continue et développement professionnel.

4. Instructeur agréé (En dehors de ceux internes aux centres de formation agréé)

L'instructeur agréé a pour tâche, au niveau du SGDLA, de télécharger son rapport portant sur l'instruction dispensée.

Les taches, ci-dessous, d'un instructeur agréé qui exerce en dehors des centres de formation agréé (instructeur indépendant) ne sont pas prises en compte par le SGDLA :

- Fournir de la formation théorique ou pratique ;
- Préparer et suivre les candidats ;
- Se conformer aux procédures nationales ;
- Tenue de registres.

Nota : L'instructeur indépendant est limité comme suit :

- Il ne peut pas délivrer de diplôme officiel sans rattachement à un ATO/AMTO ;
- Il ne peut pas organiser d'examen de compétence sans désignation spécifique comme examinateur ;
- Il est peut-être limité à certains types de formation (ex. rafraîchissement, vol de contrôle, etc.).

5. Examinateur agréé

L'examinateur agréé a pour tâche, au niveau du SGDLA, de télécharger son rapport portant sur l'examen effectué pour l'obtention d'une qualification ou d'un contrôle quelconque.

Les tâches d'un examinateur aéronautique agréé, ci-dessous ne sont pas prises en compte par le SGDLA :

- Préparation et planification des examens :
- Conduite des examens Selon la nature de l'examen :
  - Examinateur en vol (FE, CRE, TRE, etc.) ;
  - Examinateur au sol / théorique.
- Établissement des rapports et documentation ;
- Respect des règlements et procédures ;
- Communication avec l'autorité compétente ;
- Éthique et impartialité.

6. Détenteur de licence

- Mises à jour : Le détenteur d'une licence doit demander les mises à jour de sa licence en sélectionnant une option dans une liste déroulante des choix disponibles. Il doit remplir tous les champs définis spécifiquement pour chaque option.
- Paiement des redevances : Il doit s'acquitter des frais afférents aux services demandés.

7. Demandeur de licence

- **Nouvelle licence** : Le postulant doit adresser une demande pour l'obtention de la licence sollicitée
- via la liste des licences disponibles. Il doit remplir tous les champs définis spécifiquement pour le type de la licence sollicitée**.**
- **Paiement des redevances** : Il doit s'acquitter des frais afférents aux services demandés.

Note : Le demandeur de licence devient détenteur de licence une fois la licence établie et signée par le Directeur Général de l'ANAC.

8. Représentant de l'opérateur (Compte opérateur)

Le représentant de l'opérateur a pour mission de :

- valider, via la plateforme, la filiation du détenteur de licence relevant de son entité ;
- valider les demandes de mise à jour des licences des membres de votre personnel ;
- suivre le panier électronique de votre entité ;
- veiller à la réalisation du paiement et de transmettre la preuve de paiement scannée.

Le représentant de l'opérateur peut procéder, sous réserve de l'autorisation des détenteurs de licences, au niveau de son entité :

- à la demande de mise à jour des licences ;
- au renouvellement des licences ;
- à la fourniture à l'ANAC des documents liés à la formation.

IV. Guide de connexion

1. Création de compte utilisateur

Le postulant doit accéder à la page d'accueil du système (www……..) et procède ainsi qu'il suit :

a. Cliquer sur "Créer un compte" ou "S'inscrire".
b. Remplir le formulaire d'inscription avec les informations requises ci-dessous :
   - Nom et prénom ;
   - Adresse e-mail valide ;
   - Numéro de téléphone (si nécessaire) ;
   - Nom d'utilisateur (le cas échéant) ;
   - Mot de passe (minimum 8 caractères, avec majuscules, minuscules, chiffres, etc.)
c. Accepter les conditions d'utilisation (en cochant la case prévue).
d. Cliquez sur "Valider" ou "S'inscrire".
e. Un e-mail de confirmation peut être envoyé : cliquer sur le lien de confirmation pour activer votre compte

2. Connexion via identifiants

Pour se connecter via son identifiant, le postulant doit :

a. Accéder à la page de connexion ;
b. Entrer son nom d'utilisateur ou adresse e-mail ;
c. Saisir son mot de passe ;
d. Cliquer sur "Se connecter" ou "Connexion" ;
e. En cas de succès, le postulant est redirigé vers son tableau de bord ‘’utilisateur’’.

3. Procédure de récupération de mot de passe

Les opérations ci-dessous permettent au postulant de récupérer son mot de passe. Pour ce faire il doit :

a. Cliquer sur le lien "Mot de passe oublié ?" ou "Réinitialiser le mot de passe" sur la page de connexion ;
b. Entrer son adresse e-mail associée au compte ;
c. Cliquer sur "Envoyer" ou "Réinitialiser" ;
d. Le postulant reçoit un e-mail avec un lien de réinitialisation ;
e. Cliquer sur ce lien, puis définir un nouveau mot de passe sécurisé ;
f. Valider pour finaliser la procédure ;
g. Le postulant peut maintenant se reconnecter avec le nouveau mot de passe.

V. Présentation générale de l'interface

L'interface utilisateur du système permet d'offrir une navigation fluide et intuitive. Dès la connexion,

L'utilisateur accède à un tableau de bord centralisé qui constitue le point d'entrée principal vers les différentes fonctionnalités dudit système.

1. Tableau de bord

Le tableau de bord affiche une vue d'ensemble personnalisée et regroupe les principales actions possibles. Il permet notamment :

- L'accès aux demandes : Création, suivi et gestion des différentes demandes (licences, validations, renouvellements, etc.) ;
- Le téléchargement de documents : Consultation et téléchargement des documents officiels (certificats, attestations, décisions, etc.) ;
- Le centre de notifications : Alertes et rappels concernant les échéances, documents manquants ou mises à jour du dossier ;
- Le profil utilisateur : Accès aux informations personnelles, gestion des identifiants et préférences de l'utilisateur.

2. Navigation

Un menu latéral ou supérieur permet l'accès rapide aux différentes sections, telles que :

- Le tableau de bord ;
- Mes demandes ;
- Mes documents ;
- Notifications ;
- Paramètres ;
- Aide/Support.

3. Expérience utilisateur

L'interface est faite pour :

- Être responsive (accessible sur ordinateur, tablette et smartphone) ;
- Offrir une expérience conviviale avec une organisation logique des informations ;
- Guider l'utilisateur dans ses actions par des messages contextuels et une aide en ligne intégrée.

Donc, l'utilisateur accède à un tableau de bord qui lui permet de naviguer entre les différentes fonctions tels que les demandes, les téléchargements de documents, les notifications, etc.

4. Comment remplir un formulaire en ligne

Pour remplir un formulaire en ligne, le postulant doit suivre attentivement les étapes ci-dessous pour compléter et soumettre sa demande :

a. Sélection du type de licence

Le postulant sélectionne dans la liste déroulante le type de licence souhaitée (ex. : Pilote, Contrôleur de la circulation aérienne, Technicien de maintenance, etc.).

b. Remplissage des champs obligatoires

Le postulant doit compléter tous les champs marqués d'un astérisque (*) :

- Les informations personnelles : nom, prénom, date de naissance, etc.. ;
- Les coordonnées : adresse, e-mail, numéro de téléphone, etc.. ;
- Les détails spécifiques à la licence demandée.

c. Téléchargement des pièces jointes

Téléversez tous les documents requis (formats acceptés : PDF, JPG, PNG, etc.) :

- La pièce d'identité ou le passeport en cours de validité ;
- Le certificat médical aéronautique (le cas échéant) ;
- Les diplômes, attestations de formation ou d'expérience ;
- La photo d'identité récente.

d. Validation et soumission de la demande

Avant la validation et la soumission de la demande, le postulant doit nécessairement :

- Vérifier attentivement les informations saisies :
- Après s'être rassurer de ses saisies, le postulant clique sur « Valider » ou « Soumettre la demande » pour finaliser son envoi.

Le postulant aura un message de confirmation ou un numéro de suivi qui s'affichera après soumission de sa demande.

VI. Licences de pilote

1. Carte d'élève pilote

L'élève pilote doit être âgé au moins de seize (16) ans révolus au moment de son premier vol solo.
La délivrance de la carte d'élève pilote est subordonnée à la détention d'une attestation médicale de classe 1 ou 2.
Le postulant doit être inscrit dans un centre de formation agréé.

2. Dossier à fournir

Le dossier de la demande de la carte d'élève pilote doit comporter les pièces énumérées dans l'annexe 6 au présent guide.

3. La soumission de la demande

La soumission de la demande peut s'effectuer comme suit :

- En ligne : via la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA). (le cas échéant) ;
- En personne : dépôt physique à la Direction Générale de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;

La durée du traitement de la demande du postulant varie de cinq (05) à dix (10) jours ouvrables après sa réception si le dossier est complet ;

La remise la carte d'élève pilote est remise directement en main propre à son ayant droit ou envoyée par courrier par autres moyens selon les options disponibles.

VII. Licence de pilote privé (PPL)

1. Conditions d'éligibilité

Le candidat à une licence de pilote prive pour toutes les catégories autres que le ballon et le planeur doit être âgé de dix-sept (17) ans révolus.

Le postulant à une licence de pilote privé (PPL) doit :

- avoir accompli avec succès la formation théorique et pratique auprès d'un organisme agréé;
- détenir un certificat médical de classe 1 ou 2 en état de validité, délivré par un examinateur médical agréé (AME) ;
- doit avoir accompli au moins 40 heures de vol, ou 35 heures si celles-ci ont été accomplies dans le cadre d'un cours de formation homologuée, en qualité de pilote d'avions appropriés à la qualification de classe sollicitée. L'expérience acquise comme pilote à l'instruction sur un FSTD est acceptable dans le total du temps de vol de 40

heures ou de 35 heures, selon le cas. Le crédit correspondant à cette expérience est limité à un maximum de 5 heures.

Le candidat ayant acquis une expérience de vol comme pilote d'aéronefs d'autres catégories, le service de délivrance des licences peut réduire de 05 heures le nombre d'heures spécifié ci-haut.

- avoir accompli au moins 10 heures de vol en solo sur des avions appropriés à la qualification de classe sollicitée, sous la supervision d'un instructeur de vol habilité, dont 5 heures de vol en solo sur campagne comprenant au moins un vol d'un minimum de 2x70 km (150 NM) au cours duquel aura été effectué un atterrissage avec arrêt complet à deux aérodromes différents.

2. Dossier à fournir

Le dossier de demande de licence PPL doit inclure les pièces énumérées dans l'annexe 6 au présent guide.

3. Évaluation et examens

Le candidat à la licence de pilote privé (PPL) doit réussir les évaluations suivantes :

3.1. Épreuve théorique :

- Droit aérien ;
- Connaissances générales de l'aéronef ;
- Performances et planification du vol ;
- Météorologie ;
- Navigation ;
- Procédures opérationnelles ;
- Principes de vol ;
- Communications.

3.2. Test en vol (Skill Test) :

Le test en vol est conduit par un examinateur agréé pour évaluer la capacité du postulant à effectuer en sécurité un vol PPL type, incluant les procédures normales et d'urgence.

VIII. Licence de pilote professionnel (CPL)

1. Conditions d'éligibilité

Le candidat à une licence de pilote professionnel (CPL) doit être âgé de 18 ans révolus.

Le postulant à une licence de pilote professionnel (CPL) doit :

- avoir accompli au moins 200 heures de vol, ou 150 heures si celles-ci ont été accomplies dans le cadre d'un cours de formation homologuée par l'ANAC en qualité de pilote d'avion dont 20 heures peuvent être acquises comme pilote à l'instruction sur un simulateur d'entraînement au vol ;

- avoir accompli sur avion un minimum de :

  - 100 heures ou 70 heures dans le cas d'un cours de formation homologuée, en qualité de pilote commandant de bord ;
  - 20 heures de vol sur campagne en qualité de pilote commandant de bord comprenant un vol d'un minimum de 540 km (300 NM) au cours duquel il aura été effectué un atterrissage avec arrêt complet à deux aérodromes différents ;

  - 10 heures d'instruction aux instruments, dont un maximum de 5 heures peuvent être aux instruments au sol ;

si les privilèges de la licence doivent être exercés de nuit, 5 heures de vol de nuit, comprenant 5 décollages et 5 atterrissages en qualité de pilote commandant de bord.

Toutefois que le postulant à la licence de pilote professionnel avion CPL (A) a acquis une expérience de vol comme pilote d'aéronefs d'autres catégories, les 200 heures de vol requises peuvent être réduites comme suit :

- 10 heures en tant que CDB dans une catégorie autre que les hélicoptères, ou
- 30 heures en tant que pilote aux commandes titulaire d'un PPL (H) à bord d'hélicoptères, ou
- 100 heures en tant que pilote aux commandes titulaire d'un CPL (H) sur des hélicoptères.

Le postulant à une licence de pilote professionnel doit avoir le niveau opérationnels (niveau 4) ou plus en langue anglaise.

2. Dossier à fournir

Le dossier de demande pour l'obtention de la licence de pilote professionnel (CPL) doit inclure les pièces énumérées dans l'annexe 6 du présent guide.

3. Procédure de soumission

Le postulant doit procéder comme suit pour la soumission de son dossier pour l'obtention de la licence CPL :

- Aller sur le site de la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA) ;
- Cliquer sur le lien du système de gestion des licences aéronautiques (SGDLA) ;
- Se connecter avec vos identifiants. Si vous n'avez pas de compte, créer un compte utilisateur.
- Téléverser les pièces justificatives ;
- Vérifier le dossier par le Service du Personnel Aéronautique ;

Le Chef Service du Personnel Aéronautique notifiera la validation du dossier du postulant ou demande à celui-ci un complément d'informations ;

Une fois le dossier est validé dans l'ensemble du processus, le Chef Service du Personnel Aéronautique /DSV de l'ANAC procédera à la délivrance de la licence CPL du postulant.

IX. Licence de pilote de ligne (ATPL)

1. Conditions d'éligibilité

Le candidat à une licence pilote de ligne doit être âgé de 21 ans révolus.

Le postulant à la licence ATPL doit être titulaire :

- d'une licence de pilote en équipage multiple (MPL(A)), où
- d'une licence CPL(A) et d'une qualification IR multimoteur pour avions. Dans ce cas, le candidat doit également avoir reçu une instruction au travail en équipage multiple - (MCC).

Le candidat à la licence ATPL doit avoir accompli :

a- au moins 1500 heures de vol en qualité de pilote d'avion. L'expérience acquise comme pilote à l'instruction sur un FSTD est acceptable dans le total du temps de vol de 1 500 heures. Le crédit correspondant à cette expérience est limité à un maximum de 100 heures, dont un maximum de 25 heures sur entraîneur de procédures de vol ou sur entraîneur primaire de vol aux instruments ;
b- au moins 500 heures en qualité de pilote commandant de bord sous supervision, ou 250 heures en qualité de pilote commandant de bord ou composées comme suit : 70 heures au minimum en qualité de pilote commandant de bord et le reste en qualité de pilote commandant de bord sous supervision ;
c- 200 heures de vol sur campagne, dont un minimum de 100 heures en qualité de pilote commandant de bord ou de pilote commandant de bord sous supervision ;
d- 75 heures aux instruments, dont un maximum de 30 heures peuvent être aux instruments au sol ;
e- 100 heures de vol de nuit en qualité de pilote commandant de bord ou de copilote.

L'expérience requise au paragraphe 1- Conditions d'éligibilité cité ci-haut sera acquise avant de présenter l'examen pratique pour l'ATPL(A).

Lorsque le candidat a acquis une expérience de vol comme pilote d'aéronefs d'autres catégories, cette expérience est acceptable et, dans l'affirmative, la mesure dans laquelle il est possible de réduire en conséquence le nombre d'heures spécifié au paragraphe 1- Conditions d'éligibilité cité ci-haut.

2. Dossier à fournir

Le candidat à la licence ATPL doit soumettre un dossier comprenant les pièces énumérées dans l'annexe 6 du présent guide.

3. Procédure de soumission

- Le dépôt du dossier s'effectue en ligne ou auprès du service des licences du personnel aéronautiques (SPA) de l'ANAC ;
- Le SPA procède à :
    - la vérification du dossier pour contrôle de conformité à la règlementation ;

- l'évaluation du test en vol et des connaissances théoriques ;
- à la validation des heures de vol par un inspecteur ou examinateur.

- Une fois le dossier est satisfaisant, le SPA procède à la délivrance de la licence ATPL ou retour pour complément de dossier.

X. Carte élève pilote ULM

1. Conditions d'éligibilité

Le candidat à une licence de pilote d'Utra Leger Motorisé (ULM) doit être âgé de 17 ans révolus.

a- Pour obtenir une carte d'élève pilote d'ULM, le candidat doit :
- avoir justifié son inscription dans un organisme de formation agréé ;
- détenir une attestation médicale de classe 2 en état de validité ;

b- Un élève pilote d'ULM ne doit effectuer des vols en solo que sous la supervision ou avec l'autorisation d'un instructeur de vol d'ULM habilité ;
c- Un élève pilote d'ULM ne doit voler en solo sur un ULM en vol international que si une entente spéciale ou générale existe à cet effet entre la Mauritanie et les Etats intéressés ;
d- Au moment de son premier vol solo, l'élève pilote d'ULM doit être âgé de 17 ans révolus.

Pour obtenir la licence de pilote d'ULM, le postulant doit :
(a) avoir accompli au moins 10 heures de vol en qualité de pilote d'ULM, dont un minimum de 05 heures en double commande et 02 heures en solo ;

Lorsque le candidat à une licence de pilote d'ULM a acquis une expérience de vol comme pilote d'avions, le service des Licences du Personnel Aéronautique détermine si cette expérience est acceptable et, dans l'affirmative, la mesure dans laquelle il est possible de réduire en conséquence le nombre d'heures spécifié au § 6.1 alinéa (a).

(b) avoir acquis, sous supervision appropriée, une expérience opérationnelle sur ULM dans les domaines suivants au moins :

- la préparation du vol, notamment montage et inspection de l'ULM ;
- les techniques et procédures correspondant aux indications constructrices, notamment limites de vitesse anémométrique, procédures d'urgence et signaux ;
- le vol en circuit, précautions à prendre et procédures à appliquer pour éviter les collisions ;
- le pilotage du ULM à l'aide des repères visuels extérieurs ;
- le vol dans tous les domaines de vol ;
- la reconnaissance du décrochage et du virage engagé ou de l'amorce de décrochage et de virage engagé, et manœuvres de rétablissement ;
- les décollages, approches et atterrissages normaux et par vent traversier ;
- le vol en campagne comportant l'utilisation des repères visuels et de la navigation à l'estime

2. Dossier à fournir

- Le dossier d'un postulant à la carte d'élève pilote ULM comprenant les pièces énumérées dans l'annexe 6 du présent guide.
- Quittance de paiement des frais afférent à la prestation sollicitée (si applicable).

3. Types de demandes

Il existe trois types de demandes pour l'obtention de la carte d'élève pilote ULM :

a- Demande initiale (1ère carte) : Pour toute personne souhaitant commencer une formation ULM ;
b- Renouvellement de la carte : En cas d'expiration de la carte : (valide souvent 12 à 24 mois) ;
c- Duplicata : En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte.

4. Procédure de soumission

Le postulant doit procéder comme suit pour la soumission de son dossier pour l'obtention de la licence d'élève pilote d'ULM :

- Aller sur le site de la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA) ;
- Cliquer sur le lien du système de gestion des licences aéronautiques (SGDLA) ;
- Se connecter avec vos identifiants. Si vous n'avez pas de compte, créer un compte utilisateur.
- Vérifier que toutes les informations sont correctes ;
- Cliquer sur "Soumettre" ou "Envoyer la demande" ;
- Par dépôt physique ou envoi postal à l'ANAC ;
- Vérifier le dossier par le Service du Personnel Aéronautique ;

La carte d'élève pilote ULM est envoyée à l'adresse du demandeur ou remise en main propre.

XI. Licence de contrôleur de la circulation aérienne (ATC)

1. Contrôleur stagiaire (ATC)

1.1 Généralités

Les personnes suivant une formation de contrôleur de la circulation aérienne doivent être titulaires d'une carte de stagiaire délivrée par l'ANAC.
La carte de stagiaire autorise son titulaire à assurer un service sous la surveillance d'un instructeur.

Quiconque possède déjà une licence en cours de validité n'a besoin d'aucune carte de stagiaire supplémentaire pour suivre la formation sur la position portant sur une nouvelle tâche, pour autant qu'il remplisse les conditions prévues ci-dessous pour la nouvelle tâche.

2. Les conditions d'obtention de la carte de contrôleur stagiaire de la circulation aérienne sont :

L'obtention d'une carte de contrôleur de la circulation aérienne stagiaire est subordonnée aux conditions ci-après :

- Le candidat à l'obtention d'une carte de contrôleur de la circulation aérienne stagiaire doit être âgé de 21 ans révolus ;
- Doit avoir accompli avec succès une formation initiale de base conformément aux modules suivants :
  - Connaissances
  - Droit aérien
  - Équipement du contrôle de la circulation aérienne
  - Connaissances générales
  - Performances humaines
  - Météorologie
  - Navigation
  - Procédures opérationnelles
- Doit posséder une attestation d'aptitude médicale de classe 3 en état de validité ;
- Doit prouver qu'il a au moins le niveau opérationnel en compétence linguistique (niveau 4 en langue anglaise.

La durée de validité de la carte de contrôleur de la circulation aérienne stagiaire est de douze (12) mois. Elle peut être renouvelée.

Pour le renouvellement de la carte de contrôleur de la circulation aérienne stagiaire, l'ANAC peut vérifier à nouveau les aptitudes du postulant visées au paragraphe 2.1.2 ci-dessus.

3. Dossier à fournir

Le dossier d'un postulant à la carte de contrôleur de la circulation aérienne stagiaire doit comprendre les pièces énumérées dans l'annexe 6 du présent guide.

4. Procédure de soumission

Le postulant doit procéder comme suit pour la soumission de son dossier pour l'obtention de la carte de contrôleur de la circulation aérienne stagiaire :

- Aller sur le site de la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA) ;
- Cliquer sur le lien du système de gestion des licences aéronautiques (SGDLA) ;
- Se connecter avec vos identifiants. Si vous n'avez pas de compte, créer un compte utilisateur.
- Téléverser les pièces justificatives ;
- Vérifier que toutes les informations sont correctes ;
- Cliquer sur "Soumettre" ou "Envoyer la demande" ;
- Vérifier le dossier par le Service du Personnel Aéronautique (SPA) ;

Le Chef Service du Personnel Aéronautique notifiera la validation du dossier du postulant ou demande à celui-ci un complément d'informations ;

Une fois le dossier est validé dans l'ensemble du processus, le Chef SPA/DSV de l'ANAC procédera à la délivrance de la carte de contrôleur de la circulation aérienne stagiaire du postulant.

XII. Contrôleur titulaire (ATC)

1. Conditions d'obtention

Le candidat à une licence de contrôleur de la circulation aérienne doit être âgé de 21 ans révolus et détenir une attestation médicale de classe 3 en état de validité.

Le postulant à une licence de contrôleur de la circulation aérienne doit détenir une carte de contrôleur de la circulation aérienne stagiaire.

Le candidat doit avoir suivi avec succès un cours de formation homologuée et prouvé qu'il a les compétences requises, ayant accompli au moins 3 mois de service satisfaisant en participant à des opérations réelles de contrôle de la circulation aérienne sous la supervision d'un instructeur de formation en cours d'emploi (OJTI) dans le domaine du contrôle de la circulation aérienne (ATC).

L'expérience prescrite ci-dessous pour les qualifications de contrôleur de la circulation aérienne peut faire partie de l'expérience prescrite.
A savoir les catégories de qualifications de contrôleur de la circulation aérienne qui comprennent :

- La qualification de contrôle d'aérodrome (ADC) ;
- La qualification de contrôle d'approche aux procédures (APP) ;
- La qualification de contrôle d'approche avec moyen de surveillance (APS) ;
- La qualification de contrôle radar d'approche de précision (APRC) ;
- La qualification de contrôle régional aux procédures (ACP) ;
- La qualification de contrôle régional avec moyen de surveillance (ACS).
- La qualification d'instructeur (ICQ).

2. Conditions de délivrance, de prorogation et de renouvellement d'une qualification d'instructeur de contrôleur de la circulation aérienne

Tout postulant à une première qualification d'instructeur de contrôleur de la circulation aérienne doit satisfaire les conditions suivantes :

- Etre un contrôleur opérationnel ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'ancienneté à compter de la 1ère qualification ;
- Prouver un niveau de compétences linguistique au moins niveau 4 (anglais) ;
- Avoir subi un stage de formation de base d'instructeur ;
- Avoir été proposé par son employeur ;

Un contrôleur de la circulation aérienne agissant en tant qu'instructeur de formation en cours d'emploi (IFCE ou OJTI) dans le domaine du contrôle de la circulation aérienne (ATC) doit

être détenteur d'une qualification d'instructeur ATC ou d'une habilitation délivrée par l'ANAC conformément aux dispositions ci-dessous :

(a) Conditions de la délivrance d'une habilitation d'instructeur de formation en cours d'emploi de contrôleur de la circulation aérienne

Tout postulant à une habilitation d'instructeur de formation en cours d'emploi de contrôleur de la circulation aérienne doit remplir les conditions suivantes :

- Etre un contrôleur opérationnel depuis au moins cinq (05) ans ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'exercice des privilèges de la qualification pour laquelle il effectuera la formation en cours d'emploi ;
- Avoir effectué un stage de formation d'instructeur en cours d'emploi ;
- Etre proposé par le fournisseur des services de la navigation aérienne employant ledit contrôleur.

(b) Conditions de prorogation/renouvellement d'une habilitation d'instructeur de formation en cours d'emploi de contrôleur de la circulation aérienne

Tout postulant à une prorogation/renouvellement d'habilitation d'instructeur de formation en cours d'emploi de contrôleur de la circulation aérienne doit remplir les conditions suivantes :

- Etre un contrôleur opérationnel ;
- Avoir effectué un stage de formation d'instructeur de formation en cours d'emploi si l'instructeur n'a pas administré une formation en cours d'emploi durant la validité de son habilitation.

(c) Durée de validité d'une habilitation d'instructeur en cours d'emploi

L'habilitation d'instructeur en cours d'emploi est valide pendant 24 mois.

(d) Exigences minimales du stage d'instructeur en cours d'emploi de la circulation aérienne

Le contenu du stage d'instructeur en cours d'emploi de la circulation aérienne doit être acceptable pour l'ANAC et doit comporter au moins les items suivants :

- Organisation de la formation ;
- Facteurs humains ;
- Méthodes d'évaluation et édition de rapport.

3. Les conditions de prorogation/renouvellement d'une qualification d'instructeur de contrôleur de la circulation aérienne

Le postulant à une prorogation/renouvellement de qualification d'instructeur de contrôleur de la circulation aérienne doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir sa qualification en état de validité ;
- Avoir effectué au moins deux (02) séances d'instruction dans les douze (12) derniers mois précédent la demande de prorogation ou de renouvellement ;

- Avoir suivi un stage de recyclage tous les deux (02) ans ;
- Prouver un niveau de compétences linguistique au moins niveau 4 (anglais)

Nota : La qualification d'instructeur est valide pour une période de deux (02) ans.

4. Dossier à fournir

Le dossier d'un postulant à la licence de contrôleur de la circulation aérienne doit comprendre les pièces énumérées dans l'annexe 6 du présent guide.

5. Procédure de soumission

Le postulant doit procéder comme suit pour la soumission de son dossier pour l'obtention de la licence de contrôleur de la circulation aérienne :

- Aller sur le site de la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA) ;
- Cliquer sur le lien du système de gestion des licences aéronautiques (SGDLA) ;
- Se connecter avec vos identifiants. Si vous n'avez pas de compte, créer un compte utilisateur.
- Téléverser les pièces justificatives ;
- Vérifier que toutes les informations sont correctes ;
- Cliquer sur "Soumettre" ou "Envoyer la demande" ;
- Vérifier le dossier par le Service du Personnel Aéronautique ;

Le Chef Service du Personnel Aéronautique notifiera la validation du dossier du postulant ou demande à celui-ci un complément d'informations ;

Une fois le dossier est validé dans l'ensemble du processus, le Chef Service du Personnel Aéronautique/DSV de l'ANAC procédera à la délivrance de la licence de contrôleur de la circulation aérienne du postulant.

XIII. Licence d'Agent Technique d'Exploitation (ATE)

1. Conditions d'éligibilité

L'obtention d'une licence d'Agent Technique d'Exploitation (ATE) est subordonnée aux conditions ci-après :

- Etre âgé de 21 ans révolus ;
- Avoir un certificat médical de classe 3 en état de validité.
- Doit avoir accompli avec succès une formation initiale de base conformément aux modules suivants :

  - Connaissances
  - Droit aérien
  - Connaissance générale des aéronefs
  - Calcul des performances de vol, procédures de planification et chargement
  - Performances humaines
  - Météorologie
  - Navigation

- Procédures opérationnelles

- Principes du vol
- Radiocommunications

2. Prorogation et renouvellement de la licence d'agent technique d'exploitation

2.1 Prorogation

Tout candidat à la prorogation de la licence d'agent technique d'exploitation (ATE) doit soumettre à l'ANAC une demande de prorogation dans les 03 derniers mois précédant son expiration comprenant :

- une attestation de réussite à un stage de maintien de compétences. Le programme de ce stage doit être au moins conforme à la règlementation en vigueur ;
- effectuer un vol d'observation dans le poste de pilotage d'un avion. Ce vol doit comprendre des atterrissages sur le plus grand nombre d'aérodromes possible.

2.2 Renouvellement

Les critères de renouvellement d'une licence d'ATE sont définis dans le rétablissement des privilèges d'une Licence d'ATE arrivée à échéance

2.3. Dossier à fournir

Le postulant à la licence d'Agent Technique d'Exploitation (ATE) doit comprendre les pièces énumérées dans l'annexe 6 du présent guide.

2.4. Procédure de soumission

Le postulant doit procéder comme suit pour la soumission de son dossier pour l'obtention de la licence d'ATE :

- Aller sur le site de la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA) ;
- Cliquer sur le lien du système de gestion des licences aéronautiques (SGDLA) ;
- Se connecter avec vos identifiants. Si vous n'avez pas de compte, créer un compte utilisateur.
- Téléverser les pièces justificatives ;
- Vérifier que toutes les informations sont correctes ;
- Cliquer sur "Soumettre" ou "Envoyer la demande" ;
- Vérifier le dossier par le Service du Personnel Aéronautique ;

Le Chef Service du Personnel Aéronautique notifiera la validation du dossier du postulant ou demande à celui-ci un complément d'informations ;

Une fois le dossier est validé dans l'ensemble du processus, le Chef Service du Personnel Aéronautique/DSV de l'ANAC procédera à la délivrance de la licence d'ATE du postulant.

XIV. Licence de membre d'équipage de cabine (MEC)

1. Conditions d'éligibilité

La licence de membre d'équipage de cabine sanctionne un ensemble de connaissances de base théoriques et pratiques nécessaires pour exercer la fonction sécurité-sauvetage

Le candidat à une licence de membre d'équipage de cabine (MEC) doit être âgé de dix-huit (18) ans révolus et détenir une attestation médicale de classe 2 en état de validité.

Le postulant à une licence de membre d'équipage de cabine (MEC) doit :

- avoir prouvé qu'il connaît au moins les sujets ci- après, à un niveau correspondant à celui du titulaire d'une licence de membre d'équipage de cabine :
  - Sécurité, sauvetage
  - Secourisme aéronautique
  - Réglementation
  - Sûreté aéronautique
  - Facteurs humains

- avoir accompli, en qualité de membre d'équipage de cabine stagiaire, sous supervision d'un instructeur, au moins 60 heures de vol à bord d'un aéronef effectuant du transport aérien public de passagers en tant que membre d'équipage ;
- avoir une expérience opérationnelle des tâches de membre d'équipage de cabine, acquise sous la supervision d'un membre d'équipage de cabine agréé à cette fin par l'ANAC, dans les domaines suivants au moins :
  - Sécurité, sauvetage ;
  - Secourisme aéronautique.
- avoir prouvé qu'il est capable, en qualité de membre d'équipage de cabine, de remplir les tâches et d'appliquer les procédures indiquées avec un degré de compétence correspondant aux privilèges du titulaire de la licence de membre d'équipage de cabine conformément à la règlementation en vigueur.

La période de validité d'une qualification de membre d'équipage de cabine est de 12 mois. Cette période est comptée à partir de la date de sa délivrance ou de son renouvellement ou, si la qualification est prorogée avant sa date d'expiration, à partir de cette date d'expiration.

2. Dossier à fournir

Le dossier d'un postulant à la licence de membre d'équipage de cabine doit comprendre les pièces énumérées dans l'annexe 6 du présent guide.

3. Procédure de soumission

Le postulant doit procéder comme suit pour la soumission de son dossier pour l'obtention de la licence de membre d'équipage de cabine (MEC) :

- Aller sur le site de la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA) ;
- Cliquer sur le lien du système de gestion des licences aéronautiques (SGDLA) ;
- Se connecter avec vos identifiants. Si vous n'avez pas de compte, créer un compte utilisateur.

- Téléverser les pièces justificatives ;
- Vérifier que toutes les informations sont correctes ;
- Cliquer sur "Soumettre" ou "Envoyer la demande" ;
- Vérifier le dossier par le Service du Personnel Aéronautique ;

Le Chef Service du Personnel Aéronautique notifiera la validation du dossier du postulant ou demande à celui-ci un complément d'informations ;

Une fois le dossier est validé dans l'ensemble du processus, le Chef Service du Personnel Aéronautique/DSV de l'ANAC procédera à la délivrance de la licence de membre d'équipage de cabine (MEC) du postulant.

XV. Licence (de technicien/mécanicien) de maintenance d'aéronef

1. Conditions d'éligibilité

Le candidat à une licence (de technicien/mécanicien) de maintenance d'aéronef doit âgé de 18 ans révolus et détenir une attestation médicale de classe 3.

Le candidat doit savoir lire, écrire et s'exprimer à un niveau compréhensible dans la (les) langue(s) de la documentation technique et des procédures nécessaires à la délivrance du certificat de remise en service.

Le candidat doit prouver qu'il connaît au moins les sujets suivants, à un niveau correspondant aux privilèges à accorder et aux responsabilités du titulaire de la licence de maintenance d'aéronef :

- Droit aérien et conditions de navigabilité ;
- Sciences fondamentales et connaissance générale des aéronefs ;
- Génie aéronautique ;
- Maintenance des aéronefs ;
- Performances humaines.

Le candidat doit avoir montré qu'il peut assurer avec compétence les fonctions correspondant aux privilèges à octroyer.

2. Dossier à fournir

Le dossier d'un postulant à la licence (de technicien/mécanicien) de maintenance d'aéronef doit comprendre les pièces énumérées dans l'annexe 6 du présent guide.

3. Procédure de soumission

Le postulant doit procéder comme suit pour la soumission de son dossier pour l'obtention de la licence de (de technicien/mécanicien) de maintenance d'aéronef (TMA) :

- Aller sur le site de la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA) ;
- Cliquer sur le lien du système de gestion des licences aéronautiques (SGDLA) ;
- Se connecter avec vos identifiants. Si vous n'avez pas de compte, créer un compte utilisateur.

- Téléverser les pièces justificatives ;
- Vérifier que toutes les informations sont correctes ;
- Cliquer sur "Soumettre" ou "Envoyer la demande" ;
- Vérifier le dossier par le Service du Personnel Aéronautique ;

Le Chef Service du Personnel Aéronautique notifiera la validation du dossier du postulant ou demande à celui-ci un complément d'informations ;

Une fois le dossier est validé dans l'ensemble du processus, le Chef Service du Personnel Aéronautique/DSV de l'ANAC procédera à la délivrance de la licence (de technicien/ mécanicien) de maintenance d'aéronef (TMA) du postulant.

XVI- Procédure de réémission des licences aéronautiques via le SGDLA

1. Objectif

Définir les étapes de réémission d'une licence du personnel aéronautique (pilotes, mécaniciens, contrôleurs, etc.) en cas de perte, de détérioration ou de mise à jour d'information, via le système en ligne (SGDLA).

2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à tous les titulaires de licences délivrées par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)–Mauritanie utilisant le SGDLA pour la réémission de leur licence.

3. Motifs de réémission

Les motifs de la réémission d'une licence sont :

- Perte ou vol de la licence originale ;
- Détérioration ou altération de la licence (illisible, endommagée) ;
- Changement d'informations personnelles importantes (nom, adresse, etc.) ;
- Mise à jour obligatoire à la suite d'une modification réglementaire ou administrative ;
- Correction d'erreurs constatées sur la licence initiale ;
- Demande de renouvellement anticipé dans certains cas.

4. Acteurs impliqués

Les acteurs impliqués dans ce processus sont ceux cités dans le paragraphe II-Acteurs internes du système et le demandeur/titulaire de licence ;

5. Étapes de la procédure

La procédure de réémission des licences aéronautiques via le SGDLA comprend quatre (04) étapes.

Étape 1 : Dépôt de la demande en ligne

- Le titulaire se connecte à son espace personnel sur le SGDLA ;
- Il sélectionne l'option « Demande de réémission » ;
- Il complète le formulaire électronique en précisant le motif de la réémission ;
- Il téléverse les pièces justificatives requises (voir section 6).

Étape 2 : Vérification des pièces

- Le Chef de la Section Licence vérifie l'exhaustivité et la validité des pièces fournies ;
- En cas de dossier incomplet, une notification de correction est envoyée au demandeur via le système.

Étape 3 : Validation technique

- Le Chef du Service PEL examine et valide techniquement la demande ;
- Le Directeur de la Sécurité des Vols donne son approbation si nécessaire.

Étape 4 : Génération et réémission de la licence

- Le système génère une nouvelle version de la licence avec un identifiant traçable (référence de réémission) ;
- La licence est signée électroniquement par l'ANAC ;
- Elle est rendue disponible en téléchargement via le compte du demandeur.

6. Pièces justificatives requises

Selon le motif de réémission :

Motif	Pièces à fournir

Perte ou vol	Déclaration de perte ou de vol (signée et datée), copie pièce d'identité
Détérioration	Ancienne licence détériorée (scannée)
Mise à jour infos	Justificatifs de changement (acte de mariage, jugement, etc.)
Erreur	Capture ou photo de la licence erronée + note explicative

7. Délais standards

- Vérification des pièces : 2 jours ouvrables ;
- Validation technique : 3 jours ouvrables ;
- Réémission de la licence : 1 jour ouvrable après validation.

8. Suivi et traçabilité

- Un numéro de suivi est attribué à chaque demande ;
- L'historique complet des réémissions est conservé dans le SGDLA pour audit.

9. Dispositions particulières

- La licence réémise porte la mention "duplicata" ou "réémise le..." selon les cas ;
- Toute fraude ou fausse déclaration entraîne le rejet de la demande et des sanctions.

Annexe 1 - Procédure d'inscription en ligne au système de gestion des licences (SGDLA)

Cette procédure a pour objectif de décrire les étapes à suivre pour l'inscription en ligne sur le Système de Gestion et de Délivrance des Licences Aéronautiques (SGDLA), depuis la création du profil jusqu'au suivi du dossier, conformément aux exigences de l'ANAC.

1. Création de profil utilisateur

La création du profil utilisateur s'effectue comme suit :

Étape 1 : Accès au SGDLA

L'utilisateur se connecte au site officiel de l'ANAC et accède à la plateforme en ligne dédiée à la gestion des licences (SGDLA).

Étape 2 : Remplissage du formulaire

Le demandeur renseigne le formulaire d'inscription destiné à cet effet avec les informations suivantes :

- Nom et prénoms ;
- Date et lieu de naissance ;
- Nationalité ;
- Adresse e-mail (valide) ;
- Numéro de téléphone ;
- Type de licence concernée (PNT, ATC, ATE, TMA, MEC, etc..) ;
- Numéro d'identification personnel (si applicable).

Étape 3 : Téléversement des documents requis

Les documents justificatifs à fournir lors de l'inscription initiale peuvent inclure :

- Carte d'identité ou passeport en état de validité ;
- Photo d'identité récente ;
- Diplôme ou attestation de formation ;
- Attestation aéro-médicale appropriée.

Étape 4 : Soumission de la demande de création de compte

Le profil est soumis pour vérification par l'ANAC.

2. Vérification et validation par l'ANAC

Le contrôle des données soumises est effectué par un agent désigné à cet effet du service PEL. Il vérifie l'exactitude des données saisies et l'authenticité des documents fournis.

3. Validation ou rejet

L'utilisateur du SGDLA reçoit un e-mail de confirmation de la création son profil avec ses identifiants d'accès si le dossier son dossier est complet et conforme à la réglementation en vigueur. En cas de non-conformité ou de pièces manquantes, un message est envoyé à l'utilisateur avec les motifs de rejet et les actions correctives demandées.

4. Délais standards de traitement

Le délai de traitement d'une demande de création de profil est de trois (03) à cinq (05) jours ouvrables, selon le volume du dossier soumis.

5. Notification automatique :

Un accusé de réception est envoyé immédiatement au postulant après la soumission de son dossier. Une notification est transmise au postulant à chaque étape clé du remplissage du formulaire d'inscription destiné à cet effet (validation, rejet, demande de compléments).

6. Suivi du dossier

Une fois le profil est activé, l'utilisateur peut suivre l'état de sa demande (licence, prorogation, renouvellement, etc.) depuis son espace personnel.

Le statut possible de l'inscription peut se trouver dans l'une des opérations suivantes :

- En cours de traitement ;
- En attente de documents ;
- Rejeté ;
- Accepté ;

Le contact de l'ANAC se fait au moyen d'un lien vers un support en ligne (chat ou e-mail) et une ligne téléphonique dédiée sont mis à disposition pour toute assistance.

Annexe 2 : Fiche des utilisateurs et leurs responsabilités

Les rôles et les responsabilités des utilisateurs sont spécifiés dans le tableau ci-dessous.

N°	Acteur / Utilisateur	Rôle / Responsabilités spécifiques
1	Directeur Général (DG)	- Approuve les politiques générales relatives à la délivrance et à la gestion des licences ; - Valide les décisions critiques (suspension, retrait, etc.).
2	Directeur de la Sécurité des Vols (DSV)	- Supervise l'application des règlements relatifs aux licences ; - Contrôle le respect des normes de sécurité dans le processus de délivrance et renouvellement.
3	Directeur Administratif et Financier (DAF)	- Suivi financier des redevances et frais liés aux licences - Superviser la perception des redevances liées aux demandes de licences, prorogations et renouvellements. - Garantir la transparence, la traçabilité et la conformité des recettes avec la réglementation en vigueur.
4	Chef du Service PEL	- Coordonne l'instruction, la délivrance, la prorogation et le renouvellement des licences ; - S'assure de la conformité des dossiers reçus ; - Supervise les inspections PEL.
5	Chef de la Section Licence	- Gère les dossiers de demandes de licence, prorogation ou renouvellement ; - Effectue les vérifications administratives ; - Assure la mise à jour des bases de données.
6	Chef de la Section Médecine Aéronautique	- Coordonne les activités médicales liées à l'aptitude physique et mentale du personnel aéronautique ; - S'assure que les examens médicaux répondent aux normes en vigueur.
7	Médecin Évaluateur de l'ANAC	- Évalue les rapports médicaux transmis par les médecins examinateurs ; - Donne un avis sur l'aptitude médicale en lien avec la licence sollicitée ou renouvelée.
8	Demandeur de licence	- Soumet les documents requis dans les délais ; - Se conforme aux conditions de formation, d'expérience et d'aptitude médicale ; - Suit l'évolution de son dossier.
9	Détenteur de licence	- Maintient sa licence en état de validité (visites médicales, formation périodique, expérience minimale) ; - Informe l'autorité en cas de changement ou d'incident pertinent.
10	Représentant opérateur	- valider, via la plateforme, la filiation du détenteur de licence relevant de son entité ; - valider les demandes de mise à jour des licences des membres de votre personnel ; - suivre le panier électronique de votre entité ; - veiller à la réalisation du paiement et de transmettre la preuve de paiement scannée.

Annexe 3 - Liste des comptes bancaires ANAC

BANQUE	N° COMPTE	N° SWIFT
SGM	18145/63	BIIMMRMRXXX
ATTIJARI	88409/21	BCMAMRMR
BAMIS	63233	SOGEFRPP
BNM	810722	BQNMMRMR
BMCI	6220181	MBICMRMRXXX
BMI	5236	BOMIMRMR
BPM	2000012	BPMAMRMRXXX
BEA	00139030007	AMDHMRMRXXX
BFI	1008270011	FIAQMRMRXXX
IBM	00138205101	IBMRMRMR

Annexe 4 – Champs des formulaires

1. Les types de licences/Types of licenses

ATPL	CPL	PPL	ULM	RPA	ATC	ATE	AMT	PNC

2. La nature de la demande/The nature of the request

Demande de carte stagiaire/Application for student card	Champs applicable 1,2,3,4 et 12
Délivrance initiale d'une licence/Initial issuance of a license	Champs applicable 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11 et 12
Demande d'ajout d'une qualification/Request for the addition of a qualification.	Champs applicable 1,2,3,6 et 7
Demande de conversion d'une licence/Request for licence conversion	Champs applicable 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11 et 12
Renouvellement ou prorogation d'une qualification/Renewal or extension of a qualification	Champs applicable 1,2,3,6 et 7
Renouvellement ou prorogation d'une compétence linguistique/Renewal or extension of a linguistic proficiency	Champs applicable 1,2 et 9
Validation d'une licence/License validation	Champs applicable 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11 et 12
Demande de délivrance d'une licence par prise en compte de l'expérience militaire/Application for the issuance of a license based on military experience	Champs applicable 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11 et 12
Réémission d'une licence/License reissuance	Champs applicable 1 et 2

3. Type d'aeronef/Type of aircraft

Avion/Airplane
Hélicoptère/Helicopter

4. Etat civil/Civil status

Nom et prénoms/ Last name and first name
Date de naissance/ Date of birth
Lieu de naissance/ Place of birth
Adresse/ Address
Téléphone/ Phone number
E-mail/ E-mail
WhatsApp/ Whatssap
Nationalité/ Nationality
Employeur/ Employer
Adresse de l'employeur/ Employer's address

5. Licence/License

Numéro de la licence/License number
Date de délivrance de la licence/Date of license issuance
Autorité de délivrance/Issuing Authority

6. Qualification/Qualification

Qualifications/Ratings	Annotation de licence/licence endorsement	Date de l'examen/ Date of control	Modèle d'aéronef/ Aircraft model	Centre de formation/ Training center	Lieu/Place
Qualification de type/Type Rating	Aircraft model or catégorie (liste déroulante)				
Qualification de class/Class Rating	SE or ME				
Qualification IFR/IR Rating	IR				
Qualification instructeur/Instructor Rating	Pilotes : TRI, IRI, FI, CRI, SFI or GI ATC : ICQ				
Autorisation examinateur/Examiner Authorization	Pilotes : TRE, IRE, FE, CRE, SFE or FIE				
Qualifications ATC/ATC Qualifications	ADC, APP ; APS, APRC , ACP, ACS				
Qualifications ATE/ATE Qualifications					
Qualifications AMT/AMT Qualifications	A; B1; B2;B3; C				
Qualifications PNC/PNC Qualifications					
Qualifications ULM/ULM Qualifications	Paramotor, Glider type aircraft, Multi Axes, Ultra-light airplane, Ultralight oetostats, Ultra-light helicopter				
Qualifications RPA/RPA Qualifications					

7. Expérience en heures de vol/ Flying experience hours

Total des heures de vol/Flight hours	Sur tous les types d'aéronefs/On all aircraft types	Sur le type d'aéronef exploiter par l'employeur/On the type used by the employer
Total des heures de vol nuit/Total night flight hours		
Total des heures de vol jour (6 derneirs mois)/ Total day flight hours (last 6 months)		
Total des heures de vol jour (3 derneirs mois)/ Total day flight hours (last 3 months)		

8. Contrôle en ligne/Online control

Control en ligne/ Line check	Date de l'examen/Date of control	Instructeur/Examinateur Instructor/examiner	Numéro de vol/Flight number

9. Niveau de compétence linguistique/Level of language proficiency

Niveau/Level	Date de l'examen/Date of control	Centre de formation/Training center	Lieu/Place
Niveau 4/Level 4			

Niveau 5/Level 5			
Niveau 6/Level 6			

10. Contrôle périodique/Periodic control

Type/Type	Modèle d'aéronef/ Aircraft model	Date de l'examen/ Date of control	Centre de formation/ Training center	Lieu/Place
Simulateur/Simulator				
Rafraîchissement instructeur/Instructor refresher				
Rafraîchissement ATC/ATC refresher				
Rafraîchissement ATE/ATE refresher				
Rafraîchissement AME/AME refresher				
Rafraîchissement PNC/PNC refresher				
Rafraîchissement RPA/RPA refresher				

11. Autres contrôles périodiques/Others periodic control

Type	Date de l'examen/ Date of control	Centre de formation/ Training center	Lieu/Place
Rafraîchissement au sol/Ground refresher			
CRM/CRM			
Securité et sauvetage/Safety and rescue			
Securité/Security			
Sureté/Safety			
Marchandises Dangereuses/Dangerous Goods			

12. aptitude médicale /Medical fitness

Aptitude médicale/medical fitness	Date de l'examen/Exam date	Valide juqu'au/Valid until	Centre médical Medical center
Classe 1/Class 1			
Classe 2/Class 2			
Classe 3/Class 3			

Annexe 5 – Données des licences

		9 Types de licences												
		1		2		3		4	5	6	7	8		9	
		Flight Crew Licence							UA Pilot Licence	ATC Licence	Dispatcher Licence	Aircraft Maintenance Licence		Cabin Crew Licence	Carte stagiaire
Code	Explication	ATPL (A)	ATPL(H)	CPL(A)	CPL(H)	PPL(A)	PPL(H)	ULM	RPA	ATC	ATE	AMT (A)	AMT (H)	MEC	PPL, CPL, ATPL, ULM, RPA, ATC, ATE, AMT or MEC
I	République Islamique de la Mauritanie (en caractères gras)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
II	Désignation de la licence (en caractères très gras)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
III	Numéro de série de la licence, en chiffres arabes, donné par le service qui l'a délivrée.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
IV	Nom et prénoms du titulaire, ainsi que leur translittération en caractères latins s'ils sont en d'autres caractères.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
IVa	Date de naissance.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
V	Adresse du titulaire.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	Nationalité du titulaire.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	Signature du titulaire.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VIII	Service de délivrance et, le cas échéant, conditions auxquelles la licence a été délivrée.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
IX	Certificat attestant la validité et autorisation permettant au titulaire d'exercer les privilèges afférents à la licence.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
X	Signature du fonctionnaire délivrant la licence et date de cette délivrance.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
XI	Cachet ou sceau du service délivrant la licence.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
XII	Qualifications	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
XIII	Observations	X	X	X	X	X	X	X		X					
XIV	Tout autres détails jugés utiles.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Les informations figurant sur la licence seront organisées comme suit : un code suivi directement par la donnée correspondante, par exemple :

Flight Crew Licence	
II CPL(A) III CA-600 IV Mohamed ABDELAH IVa 20-Feb-1980 V PO. 590, Nouakchott, Mauritania VI Algerian VII Signature VIII Issued in accordance with Mauritanian Regulation RTA1-PEL and compliant with applicable ICAO Standards IX This licence is valid only with a valid medical for the holder's privileges X First Issue date: 01-Feb-2012 Reissue date: 31-Jul-2025 Signature DG ANAC XI Cachet ANAC XII B737 NG [31-Jan-2026]; ERJ170 [30- Apr- 2025]) IR (ME) [31-Jan-2026]; TRI (A) (B737 NG) [31-Mas-2027] TRE (A) (B737 NG) [31-Mas-2027] XIII E L P (Level 5 [30-Jun-2028]) XIVa Licence updated by DSV XIVb Licence expiry date :31-JUL-2025 XIVc Generated barcode	
XIVd The holder has attained ATPL(A) theoretical knowledge (Optional)	
XII Ratings, certificates and privileges	
	Pour les pilotes (PPL, CPL, ATPL)
	- 1ère ligne) Type ratings : Aircraft type 1 [Expiry date and/or Restictions]; Aircraft type 2 [Expiry date**)** and/or Restictions]; Aircraft type 3 [Expiry date and/or Restictions] ; - 2ème ligne) Instrument Rules and Class Ratings: IR [Expiry date and/or Restictions]; ME or SE [Expiry date and/or Restictions] ; - 3ème ligne) Instructors privileges : TRI, IRI, FI, CRI, SFI or GI [Expiry date and/or Restictions] ; - 4ème ligne) Examiners privileges : TRE, IRE, FE, CRE, SFE or FIE [Expiry date and/or Restictions].

	Pour ATC
	- 1ère ligne) Ratings : ADC [Expiry date]; APP [Expiry date]; APS [Expiry date]; APRC [Expiry date]; ACP[Expiry date]; ACS [Expiry date] ; - 2ème ligne) Instructors privileges:ICQ [Expiry date and/or Restictions]; - 3ème ligne) Examiners privileges: ATC Examiner [Expiry date and/or Restictions];
	Pour TMA
	- 1ère ligne) Ratings : A(A) or A (H) [Expiry date and/or Restictions]; B1(A) or B1(H) [Expiry date and/or Restictions]; B2(A) or B2(H)[Expiry date and/or Restictions]; B3(A) or B3(H)[Expiry date and/or Restictions]; C(A) or C(H) [Expiry date and/or Restictions] ; - 2ème ligne) Instructors privileges:TMA Instructor [Expiry date and/or Restictions]; - 3ème ligne) Examiners privileges: TMA Examiner [Expiry date and/or Restictions];
	Pour MEC (Nouvelle appelation pour un PNC)
	- 1ère ligne) Type ratings : Aircraft type 1 [Expiry date]; Aircraft type 2 [Expiry date]; Aircraft type 3 [Expiry date] - 2ème ligne) Instructors privileges:MEC Instructor [Expiry date and/or Restictions]; - 3ème ligne) Examiners privileges: MEC Examiner [Expiry date and/or Restictions];
	Pour ATE
	- 1ère ligne) Type ratings : Aircraft type 1 [Expiry date]; Aircraft type 2 [Expiry date]; Aircraft type 3 [Expiry date] ; - 2ème ligne) Instructors privileges: ATE Instructor [Expiry date and/or Restictions]; - 3ème ligne) Examiners privileges: ATE Examiner [Expiry date and/or Restictions];
	Pour ULM
	- 1ère ligne) Class ratings : Paramotor, Glider type aircraft, Multi Axes, Ultra light airplane, Ultralight oetostats, Ultra light helicopter [Expiry date];
	Pour RPA
	- 1ère ligne) Type ratings : RPA type 1 [Expiry date and/or Restictions]; RPA type 2 [Expiry date and/or Restictions]; RPA type 3 [Expiry date and/or Restictions] ; - 2ème ligne) Instrument Rules : IR [Expiry date and/or Restictions]; - 3ème ligne) Instructors privileges:RPA Instructor [Expiry date and/or Restictions]; - 4ème ligne) Instructors privileges:RPA Examiner [Expiry date and/or Restictions];

Annexe 6 - Dossier à fournir par type de licence

TMA		
Carte Stagiaire	Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	Copie du certificat médical Classe 3	Copy of medical certificate
	Copie de la carte ou document justifiant l'appartenance à l'organisme	Copy of card or document proving membership in the organization
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance initiale d'une licence	1.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	2.Copie attestation de formation homologuée de TM	Copy of approved training certificate (if applicable)
	3. Copie attestation de formation spécifique (le cas échéant	Copy of specific training certificate (if applicable)
	4. Justificatif d'expérience pratique en maintenance d'aéronef	Proof of experiences in aircraft maintenance
	5. Copie d'attestation medicale	Copy of medical certificate
	6. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Demande de conversion d'une licence	1. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and associated ratings
	2.Justificatif de réussite au test de connaissance	Proof of having passed the knowledge test
	3.Réussite au test de compétences (le cas échéant)	Proof of successful completion of the proficiency test (if applicable
	Copie d'attestation medicale	Copy of medical certificate
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une qualification	1. Copie de la licence et qualifications associées	Copy of license and ratings held
	2. justificatif d'un cours de rafraichissement	Proof of a refresher course
	3. Justificatifs de 6 mois d'expérience sur les 24 derniers mois précédant la demande pour une prorogation	Proof of 6 months experience during the last 24 months preceding the revalidation application
	4.Demande d'autorisation d'exercer délivrée par l'ANAC (pour postulant à partir de 6 mois d'expiration du titre lors de la réception de la demande par l'ANAC)	Application for authorization to practice issued by the ANAC (for applicants from 6 months of expiry of the title upon receipt of the application by the ANAC)
	5. Justificatif de 6 mois d'expérience pratique dans un OMA agréé sous supervision d'un TMA qualifié désigné par l'ANAC.	Proof of 6 months experience in a AMO under supervision of AML holder designated by ANAC
	6.Justificatif d'au moins deux (02) séances de formation dans le cadre d'un cours approuvé pour une licence ou une qualification de TMA ou d'un cours de rafraîchissement acceptable pour l'ANAC (pour prorogation de qualification instructeur d'un postulant détenteur d'un titre valide lors de la réception de la demande par l'ANAC)	Proof of at least two (02) training sessions as part of a course approved for a TMA license or qualification or a refresher course acceptable to the ANAC (for extension of an applicant's instructor qualification holder of a valid title when the request is received by ANAC)
	7.Justificatif d'un cours de rafraichissement acceptable par l'ANAC au moins deux (02) séances de formation dans le cadre d'un cours approuvé pour une licence ou une qualification de TMA (pour	Proof of a refresher course acceptable by the ANAC at least two (02) training sessions as part of a course approved fora license or a

	renouvellement de qualification instructeur d'un postulant détenteur d'un titre valide lors de la réception de la demande par l'ANAC)	TMA qualification (for renewal of the instructor qualification of an applicant holding a a valid title upon receipt of the application by the ANAC)
	8.Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une compétence linguistique	N/A	
Validation d'une licence	1.Copie de la licence étrangère et qualifications associées	Copy of foreign license
	2.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	3.Justificatifs de l'expérience récente	Proof of recent experience
	4.Copie de la validation (le cas échéant	Copy of validation if applicable
	5.Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Réémission d'une licence	1.Copie de la pièce d'identité	Copy of identity document
	2.Copie de la licence et qualifications détenues	Copy of Licence and ratings held
	3.Copie du Certificat Médical valide	Copy of valid medical certificate
	4. Certificat de perte (les cas écheants)	Certificate of Loss (if applicable)
	5.Déclaration de recette	Copy of payment

ATC		
Demande de carte stagiaire	Copie pièce d'identité	Copy of identity card
	Copie légalisée du diplôme de formation de base	Copy of certifyed ATC diploma
	Copie du Certificat Médical	Copy of medical certificate
	Copie attestation de compétence linguistique	Copy of english proficiency certificate
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance initiale d'une licence	1. Copie de la carte stagiaire	Copy of student card
	2. Copie attestation de qualification	Copy of ratings
	3. Copie du certificat médical	Copy of valid medical certificate
	4. Justificatif de la formation en cours d'emploi	Proof of OJT
	5. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Demande de conversion d'une licence	**L'ANAC ne converti pas les licences ATC**	
Renouvellement ou prorogation d'une qualification	1.Copie attestation de maintien de compétence	Copy of last recurrent certificate
	2.Copie de l'attestation du niveau d'anglais (si applicable)	Copy english proficiency levelcertificate (if applicable)
	3. Copie du Certificat Médical	Copy of medical certificate
	4. Justificatif de l'expérience des 12 derniers mois	Copy of control logbook last twelve months

	5. Copie de la licence et qualifications détenues	Copy of the license
	6. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une compétence linguistique	**Attestation de compétence linguistique au moins Niveau 4 en anglais**	
Validation d'une licence	**L'ANAC ne valide pas les licences ATC**	
Réémission d'une licence	1. Copie de la pièce d'identité	Copy of ID card
	2. Copie de la licence et qualifications détenues	Copy of Licence and ratings held
	3. Copie du Certificat Médical valide	Copy of valid medical certificate
	4. Déclaration de recette	Copy of payment

MEC/PNC		
Demande de carte stagiaire	Copie pièce d'identité	Copy of identity card
	Copie légalisée du diplôme de formation de base	Copy of certifyed MEC/PNC diploma
	Copie du Certificat Médical	Copy of medical certificate
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance initiale d'une licence	1. 02 photos d'identité	02 photos
	2. Copie d'une pièce d'identité en état de validité 3. (âge > ou = 18 ans)	Copy of identity document
	4. Copie du Certificat de Sécurité et Sauvetage	Copy of safety and rescue certificate
	5. Attestation de formation théorique de qualification De type	Type rating theoretical training certificate
	6. Copie ses attestations de qualifications sur les aéronefs à inscrire sur la licence	
	7. Attestation de 60 heures de vol	Proof of 60 flying hours
	8. Copie attestation médicale classe 2 en état de	Copy of medical certificate validité
	9. De justificatif réussite aux évaluations en vols sur les Types de machines à inscrire sur la licence	proof of successful completion of flight evaluations on type of machines to be endorsed on license
	10. Copie de déclaration de recette	Copy of payment receipte
Demande de conversion d'une licence	1. 02 photos d'identité (le cas échéant)	02 photos (if applicable)
	2. Copie d'une pièce d'identité	valide Copy of identity document
	3. Contrat de travail avec un exploitant aérien basé en Mauritanie	Employment contract with an air operator based in Mauritania
	4. Copie de la licence étrangère et qualifications associées	Copy of foreing license and ratings
	5. Justificatif de l'expérience requise	Proof of required experience

	6. Réussite au Test de connaissances (le cas échéant)	Successful completion of the Knowledge Test (if applicable)
	7. Justificatif de réussite au dernier contrôle de compétence	Proof of succes in the lastest competency
	8. Attestation médicale de classe 2 valide	Copy of a valid medical certificate
	9. Copie du Certificat de Sécurité et Sauvetage	Copy of safety and rescue certificate
	10. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une qualification	1. Copie licence et qualifications associées	Proof of line check
	2. Copie de l'Attestation de Formation homologuée à la qualification souhaitée	Copy of approved Training Attestation for the requested rating
	4. Justificatif d'évaluation pratique satisfaisante sur le type d'appareil	Proof of satisfactory practical assessment of the type of machine
	Pour un Instructeur : 5. Copie de la lettre de nomination au poste de chef de cabine sur le type de machine pour le cas d'un instructeur 6. Attestation de 2 années d'expérience au poste de chef de cabine sur le type de machine pour le cas d'un instructeur 7. Justificatif de suivi d'un stage d'instruction adapté dans le domaine des MEC pour le cas d'un instructeur 8. Justificatif en qualité de formateur/instructeur d'une discipline relative à la formation des équipages de cabine pour le cas d'un instructeur pour la formation ab initio 9. Justificatif d'une expérience d'au moins deux ans en qualité d'instructeur/formateur pour le cas d'un instructeur pour la formation ab initio	-Copy of the appointment letter to the position of purser on the type of machine in the case of an instructor. -Proof of 2 years' experience as purser on the type of machine for an instructor. -Proof of completion of an appropriate training course in the field of Cabin Crew Member for an instructor; -Proof of being a trainer/instructor of a cabin crew training discipline in the case of an ab initio instructor; -Proof of at least two years' experience as an instructor/trainer in the case of an instructor for ab initio training.
	10. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une compétence linguistique	Non applicable (N/A)	
Validation d'une licence	1.Copie de la licence étrangère et qualifications associées	Copy of foreign license
	2.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	3.Justificatifs de l'expérience récente	Proof of recent experience
	4.Copie de la validation (le cas échéant	Copy of validation if applicable
	5.Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Réémission d'une licence	1. Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	2. Copie de la licence et des qualifications détenues	Copy of license and rating held
	3.Copie de l'attestation médicale valide	Copy of a valid medical certificate
	4.Copie de déclaration de recette	Copy of payment receipt

ATE		
Demande de carte stagiaire	Copie pièce d'identité	Copy of identity card
	Copie légalisée du diplôme de formation de base	Copy of certifyed ATE diploma
	Copie du Certificat Médical	Copy of medical certificate
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance initiale d'une licence	1. Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	2.Copie légalisée du diplôme d'ATE	Copy of flight operations officer diploma
	3.Justificatif d'expérience acquise dans un organisme de contrôle d'exploitation contrôle d'exploitation (au moins 90 jours)	Proof of experience acquired in an operational control (at least 90 days)
	4.Rapport de vol de connaissances de région	Cockpit flight report
	5.Attestation de participation au cours sur la réglementation Relative à l'ATE	Proof of flight operation officer regulation course completed
	6.Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Demande de conversion d'une licence	1.Copie de la licence étrangère et qualifications associées	Copy of foreign license
	2.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	3.Justificatifs de l'expérience récente	Proof of recent experience
	4.Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une qualification	1. Copie licence et qualifications associées	Copy of licence and ratings held
	2. Attestation de stage de maintien de compétences approuvé par l'ANAC, suivi dans les douze (12) précédant la demande	Recurrent training certificate
	3. Justificatif de vol d'observation dans le cockpit des aéronefs appropriés	Copy of cockpit flight report
	4. Pour le renouvellement, délai d'expiration de 0 à 1 an: 1- Justificatif de cours de rafraîchissement théorique approuvé par l'ANAC ; 2- Justificatif d'au moins un vol de qualification effectué dans un cockpit.	For reissuel, expiry period from 0 to 1 year: - Proof of theoretical refresher course approved by ANAC; - Proof of at least one qualifying flight in a cockpit.
	5. Pour le renouvellement, délai d'expiration de 1 à 5 ans : 1. Justificatif de réussite au stage de maintien de compétences approuvé par l'ANAC ; 2. Justificatif d'au moins un vol de qualification effectué dans un cockpit ; 3. Justificatif d'un module de règlementation relatif à l'ATE dispensé par l'ANAC	For reissue, expiry period of 1 to 5 years: 1. Proof of successful completion of the recurrent training approved by ANAC. 2. Proof of at least one qualifying flight in a cockpit. 3. Proof of completion of a FOO regulations module provided by ANAC.For reissue, expiry period of 1 to 5 years
	6. Pour le renouvellement, délai d'expiration à partir de 5 ans : 1. 02 photos d'identité 2. Copie d'une pièce d'identité 3. Copie légalisée du diplôme d'ATE 4. Justificatif d'expérience acquise dans un organisme de contrôle d'exploitation (au moins 90 jours)	For renewal, expiry date from 5 years: 1. 02 identity photographs 2. Copy of an identity document 3. Legalised copy of FOO diploma 4. Proof of experience acquired in an operating environment (at least 90 days) 5. Proof of at least one qualifying flight in a cockpit

	5. Justificatif d'au moins un vol de qualification effectué dans un cockpit 6. Attestation de participation au cours sur la réglementation relative à l'ATE 7. Copie de la déclaration de recette	6. Certificate of attendance at the course of FOO regulations 7. Copy of payment receipt
	7. Pour la prorogation de la qualification d'instructeur : 1. Copie de l'attestation de séminaire de recyclage d'instructeur accepté par l'ANAC ; 2. Justificatif de maintien de compétences d'ATE pour instructeur ATE détenteur ou non de licence ; 3. Justificatif d'au moins une (01) séance d'instruction réalisée au cours de la période de la validité de la qualification d'instructeur ATE détenue	For the renewal of the instructor rating: 1. Copy of the instructor refresher seminar certificate accepted by ANAC. 2. Proof of recurrent training for a FOO instructor licence holder or non licence holder. 3. Proof of at least one (01) instruction session carried out during the period of validity of the FOO instructor rating held.
	8. Pour le renouvellement de la qualification d'instructeur : 1. Copie de l'attestation de séminaire de recyclage d'instructeur supervisé par l'ANAC ; 2. Justificatif de maintien de compétences d'ATE pour instructeur ATE détenteur ou non de licence	For the reissue of the instructor rating: 1. Copy of the certificate of instructor refresher seminar supervised by ANAC. 2. Proof of recurrent training for FOO instructor licence holder or non licence holder.
	9. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une compétence linguistique	Non applicable (N/A)	
Validation d'une licence	**L'ANAC ne valide pas les licences ATE**	
Réémission d'une licence	1.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	2.Copie de la licence et des qualifications détenues	Copy of license and rating held
	3.Copie de l'attestation médicale valide	Copy of a valid medical certificate
	4.Copie de déclaration de recette	Copy of payment receipt

PPL		
Demande de carte stagiaire	Copie pièce d'identité	Copy of identity card
	Copie de la carte de membre de l'aéroclub ou document justifiant l'appartenance à l'organisme	Copy of the Aeroclub membership card or document proving membership in the organization
	Copie du Certificat Médical classe 1 ou 2	Copy of medical certificate class 1 or 2
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance initiale d'une licence	1. 02 photos d'identité de même tirage	02 same print identty photos
	2. Copie d'une pièce d'identité en état de validité	Copy of a valid identity document
	3. Copie de l'attestation de brevet théorique pilote privé	Copy of certificate of knownledge test Valide

	4.Checklist d'évaluation pratique satisfaisante	Copy of Satisfactory skill
	5. Copie attestation médicale classe 1 ou 2 en état de Validité	Copy of a valid class 2 medical certificate
	6. Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the log book (last two pages)
	7. Relevé certifié des heures de vol	Certified flying hours record
	8. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Demande de conversion d'une licence	1. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and associated ratings
	2.Copie du certificat médical de classe 2 valide	Copy of valid Class 2 medical certificate
	3.Justificatif de réussite au test de connaissance	Proof of having passed the knowledge test
	4. Réussite au test de compétences	Proof of successful completion of the proficiency test
	5. Justificatif du niveau de compétences linguistique	Justificatif du niveau de compétences linguistique
	6.Justificatif d'expérience de vol	Proof of flight experience
Renouvellement ou prorogation d'une qualification	1.Copie licence et qualifications associées qualifications	Copy license and associated qualifications
	2. Copie du certificat médical valide	Copy of valid medical certificate
	3. Copie de l'Attestation de compétences linguistiques valide	Copy of valid Language Proficiency certificate
	4. Prorogation 4.a Qualification de classe monopilote monomoteur à piston : - Justificatif satisfaisant au dernier contrôle de compétences dans la classe concernée dans les trois mois précédant l'expiration de la qualification de classe ; ou - Justificatif d'expérience de 12 heures de vol dans les 12 derniers mois.	4.a) Single-pilot, single-engine piston class rating -Proof of satisfactory completion of last proficiency check in the relevant class within three months prior to the expiry of the class rating; or -Proof of flight experience.
	4.b Qualification de classe monopilote monomoteur à turbopropulseur : Justificatif satisfaisant au dernier contrôle de compétences dans la classe concernée dans les trois mois précédant l'expiration de la qualification de classe.	4.b) Single Pilot Turboprop Class Rating: Proof of satisfactory completion of last proficiency check in the relevant class within three months prior to the expiry of the class rating.
	4.c Qualification de classe multimoteurs : - Justificatif du dernier contrôle de compétence satisfaisante effectué 03 mois avant l'expiration de la qualification sur avion ou dans un FSTD représentant cette classe ; - Justificatif d'au moins 10 étapes en tant que pilote de la catégorie d'avion correspondant ou 01 étape sur avion ou FFS de la classe accompagné d'un examinateur.	4.c) Multi-engine Class Rating: - Proof of last satisfactory proficiency check carried out 03 months before the expiry of the rating in an aeroplane or FSTD representing that class. - Proof of at least 10 legs as a pilot on the corresponding category of aeroplane or 01 leg in an aeroplane or FFS of the class with an examiner.
	5. Renouvellement 5. a) Délai d'expiration : 0 à 3 mois Justificatif d'un contrôle de compétences satisfaisant de la qualification de classe	Renewal 5.a) Expiry date : from 0 to 3 months Proof of satisfactory proficiency check of the class qualification
	5. b) Délai d'expiration : supérieur à trois 3 mois et inférieur ou égal à 1 an	5.b) Expiry date: more than three months and less than or equal to one year

	- Justificatif du cours de réentraînement approuvé par l'ANAC ; - Justificatif d'un contrôle de compétences satisfaisant	- Proof of ANAC approved retraining course. - Proof of a satisfactory competency check
	5. c) Délai d'expiration : supérieur à 5 ans et inférieur ou égal à 10 ans - Réussite au test d'évaluation de connaissance de l'ANAC ; - Justificatif d'au moins 10 heures de réentrainement en vol suite à un cours théorique approuvé par l'ANAC ; - Réussite au test général de vol et au test de qualification.	5. c) Expiry date: more than 5 years and less than or equal to 10 years - Successful completion of ANAC knowledge assessment test. - Proof of at least 5 hours flight training approved by ANAC. - Successful completion of qualification test.
	5. d) Délai d'expiration : supérieur à 10 ans - Réussite au test d'évaluation de connaissance de (test théorique initial) - Justificatif du cours complet approuvé de qualification de classe ; - Réussite au test général de vol et au test de qualification.	5.d) Expiry date: more than 10 years - Successful completion o knowledge assessment test (initial theoretical test) - Proof of approved full class rating course. - Successful completion of general flight test and rating test.
	6. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvel-lement ou prorogation d'une compétence linguistique	Attestation de compétence linguistique au moins Niveau 4 en anglais	
Validation d'une licence	1. Copie d'une pièce d'identité	Copy of ID document
	2. 02 photos d'identité de même tirage	02 same print ID photos
	3. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and ratings
	4. Copie de la validation ivoirienne détenue (le cas échéant)	Copy of last licence validation (if requested)
	5. Copie du certificat médical valide	Copy of a valid medical certificate
	6. Justificatif du niveau de compétences linguistiques valide	Proof of valid language skills
	7. Cas de la licence PPL : - Justificatif de la licence étrangère valide avec au moins les privilèges de la licence PPL ; - Justificatif de 100h en tant que pilote dans la catégorie d'aéronef correspondant.	Case of the PPL - Proof of a valid foreign licence with at least the privileges of the PPL; - Proof of 100 hours as a pilot in the corresponding aircraft category.

	8. Cas de la licence PPL /IR - Justificatif de réussite au test de connaissance (le cas échéant); - Justificatif de réussite au test de compétences le cas échéant (le cas échéant) ; - Justificatif de 100h en tant que pilote dans la catégorie d'aéronef correspondant ;	**Case of the PPL/IR,** Proof of passing the knowledge test (if applicable). - Proof of successful completion of the skills test, if applicable (if applicable). - Proof of 100 hours as a pilot in the corresponding aircraft category.
	9. Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the logbook (last two pages
	10. justificatif de paiement de l'acte	Copy of payment receipt
Réémission d'une licence	1.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	2.Copie de la licence et des qualifications détenues	Copy of license and rating held
	3.Copie de l'attestation médicale valide	Copy of a valid medical certificate
	4.Copie de déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance d'une licence PPL par prise en compte de l'expérience militaire	1. Le titre militaire « brevet militaire 1er degré » correspond à la licence civile de « pilote privé (PPL)	The military title 'First Degree Military Certificate' corresponds to the civil license of 'Private Pilot License (PPL)
	2. Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the log book (last two pages)
	3. Relevé certifié des heures de vol	Certified flying hours record
	4. Copie attestation médicale classe 1 ou 2 en état de Validité	Copy of a valid class 1 or 2 medical certificate
	5. La copie authentifiée de diplômes et certificats militaires	The authenticated copy of diplomas and military certificates
	6. Un certificat de cessation d'activités ou d'autorisation délivrée par les forces armées	A certificate of termination of activities or authorization issued by the armed forces
	7. Justificatif de réussite au test de connaissance et de compétences S'il y a lieu	Proof of success in the knowledge and skills test, if applicable
	8. Attestation de compétence linguistique au moins Niveau 4 en anglais	Certificate of linguistic proficiency, at least Level 4 in English
	9. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt

CPL		
Demande de carte stagiaire	Copie pièce d'identité	Copy of identity card
	Copie de la carte de membre de l'aéroclub ou document justifiant l'appartenance à l'organisme de formation	Copy of card or document proving membership in the training organization
	Copie du Certificat Médical classe 1	Copy of medical certificate class 1
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance initiale d'une licence	02 photos d'identité de même tirage	02 same print identty photos
	Copie d'une pièce d'identité en état de validité	Copy of a valid identity document
	Copie de l'attestation de brevet théorique pilote privé Valide	Copy of certificate of knownledge test
	Checklist d'évaluation pratique satisfaisante	Copy of Satisfactory skill
	Copie attestation médicale classe 1 en état de Validité	Copy of a valid class 1 medical certificate
	Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the log book (last two pages)
	Relevé certifié des heures de vol	Certified flying hours record

	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Demande de conversion d'une licence	1. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and associated ratings
	2.Copie du certificat médical de classe 1 valide	Copy of valid Class 1 medical certificate
	3.Justificatif de réussite au test de connaissance	Proof of having passed the knowledge test
	4. Réussite au test de compétences	Proof of successful completion of the proficiency test
	5.Justificatif du niveau de compétences linguistique	Justificatif du niveau de compétences linguistique
	6.Justificatif d'expérience de vol	Proof of flight experience
Renouvellement ou prorogation d'une qualification	1. Copie licence et qualifications associées qualifications	Copy license and associated qualifications
	2. Copie du certificat médical valide	Copy of valid medical certificate
	3. Copie de l'Attestation de compétences linguistiques valide	Copy of valid Language Proficiency certificate
	4. Prorogation 4.a Qualification de classe monopilote monomoteur à piston : - Justificatif satisfaisant au dernier contrôle de compétences dans la classe concernée dans les trois mois précédant l'expiration de la qualification de classe ; ou - Justificatif d'expérience de 12 heures de vol dans les 12 derniers mois.	4.a) Single-pilot, single-engine piston class rating -Proof of satisfactory completion of last proficiency check in the relevant class within three months prior to the expiry of the class rating ; or -Proof of flight experience.
	4.b Qualification de classe monopilote monomoteur à turbopropulseur : Justificatif satisfaisant au dernier contrôle de compétences dans la classe concernée dans les trois mois précédant l'expiration de la qualification de classe.	4.b) Single Pilot Turboprop Class Rating: Proof of satisfactory completion of last proficiency check in the relevant class within three months prior to the expiry of the class rating.
	4.c Qualification de classe multimoteurs : - Justificatif du dernier contrôle de compétence satisfaisante effectué 03 mois avant l'expiration de la qualification sur avion ou dans un FSTD représentant cette classe ; - Justificatif d'au moins 10 étapes en tant que pilote de la catégorie d'avion correspondant ou 01 étape sur avion ou FFS de la classe accompagné d'un examinateur.	4.c) Multi-engine Class Rating: - Proof of last satisfactory proficiency check carried out 03 months before the expiry of the rating in an aeroplane or FSTD representing that class. - Proof of at least 10 legs as a pilot on the corresponding category of aeroplane or 01 leg in an aeroplane or FFS of the class with an examiner.
	5. Renouvellement 5. a) Délai d'expiration : 0 à 3 mois Justificatif d'un contrôle de compétences satisfaisant de la qualification de classe	Renewal 5.a) Expiry date : from 0 to 3 months Proof of satisfactory proficiency check of the class qualification

	5. b) Délai d'expiration : supérieur à trois 3 mois et inférieur ou égal à 1 an - Justificatif du cours de réentraînement approuvé par l'ANAC ; - Justificatif d'un contrôle de compétences satisfaisant	5.b) Expiry date: more than three months and less than or equal to one year - Proof of ANAC approved retraining course. - Proof of a satisfactory competency check
	5. c) Délai d'expiration : supérieur à 5 ans et inférieur ou égal à 10 ans - Réussite au test d'évaluation de connaissance de l'ANAC ; - Justificatif d'au moins 10 heures de réentrainement en vol suite à un cours théorique approuvé par l'ANAC ; - Réussite au test général de vol et au test de qualification.	5. c) Expiry date: more than 5 years and less than or equal to 10 years - Successful completion of ANAC knowledge assessment test. - Proof of at least 5 hours flight training approved by ANAC. - Successful completion of qualification test.
	5. d) Délai d'expiration : supérieur à 10 ans - Réussite au test d'évaluation de connaissance de (test théorique initial) - Justificatif du cours complet approuvé de qualification de classe ; - Réussite au test général de vol et au test de qualification.	5.d) Expiry date: more than 10 years - Successful completion o knowledge assessment test (initial theoretical test) - Proof of approved full class rating course. - Successful completion of general flight test and rating test.
	6. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une compétence linguistique	Attestation de compétence linguistique au moins Niveau 4 en anglais	
Validation d'une licence	1. Copie d'une pièce d'identité	Copy of ID document
	2. 02 photos d'identité de même tirage	02 same print ID photos
	3. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and ratings
	4. Copie de la validation ivoirienne détenue (le cas échéant)	Copy of last licence validation (if requested)
	5. Copie du certificat médical valide	Copy of a valid medical certificate
	6. Justificatif du niveau de compétences linguistiques valide	Proof of valid language skills
	8. Cas de la licence CPL, CPL/IR, - Justificatif de réussite au test de connaissance (le cas échéant);	**8.Case of the CPL, CPL/IR,** - Proof of passing the knowledge test (if

	- Justificatif de réussite au test de compétences le cas échéant (le cas échéant) ; - Justificatif de 100h en tant que pilote dans la catégorie d'aéronef correspondant ;	applicable). - Proof of successful completion of the skills test, if applicable (if applicable). - Proof of 100 hours as a pilot in the corresponding aircraft category.
	9. Pour le transport aérien commercial ou transport de passagers : Justificatif de réalisation dans les 3 derniers mois de trois décollages et trois atterrissages dans un aéronef de type ou de classe ou dans un FFS correspondant.	9.For commercial air transport or passenger transport Proof of three take-offs and three landings in the last three months in an aircraft of the corresponding type or class or in an FFS.
	10. Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the logbook (last two pages
	11. justificatif de paiement de l'acte	Copy of payment receipt
Réémission d'une licence	1.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	2.Copie de la licence et des qualifications détenues	Copy of license and rating held
	3.Copie de l'attestation médicale valide	Copy of a valid medical certificate
	4.Copie de déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance d'une licence PPL par prise en compte de l'expérience militaire	Le titre militaire « brevet militaire 2eme degré » correspond à la licence civile de « pilote professionnel (CPL)	The military title 'Second Degree Military Certificate' corresponds to the civil license of 'Commercial Pilot License (CPL)
	Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the log book (last two pages)
	Relevé certifié des heures de vol	Certified flying hours record
	Copie attestation médicale classe 1 en état de Validité	Copy of a valid class 1 medical certificate
	La copie authentifiée de diplômes et certificats militaires	The authenticated copy of diplomas and military certificates
	Un certificat de cessation d'activités ou d'autorisation délivrée par les forces armées	A certificate of termination of activities or authorization issued by the armed forces
	Justificatif de réussite au test de connaissance et de compétences S'il y a lieu	Proof of success in the knowledge and skills test, if applicable
	Attestation de compétence linguistique au moins Niveau 4 en anglais	Certificate of linguistic proficiency, at least Level 4 in English
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt

ATPL		
Délivrance initiale d'une licence	1. 02 photos d'identité de même tirage	02 same print identty photos
	2. Copie d'une pièce d'identité en état de validité	Copy of a valid identity document
	3. Copie de l'attestation de brevet théorique pilote privé Valide	Copy of certificate of knownledge test

	4. Checklist d'évaluation pratique satisfaisante	Copy of Satisfactory skill
	5. Copie attestation médicale classe 1 en état de Validité	Copy of a valid class 1 medical certificate
	6. Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the log book (last two pages)
	7. Relevé certifié des heures de vol	Certified flying hours record
	8. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Demande de conversion d'une licence	1. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and associated ratings
	2.Copie du certificat médical de classe 1 valide	Copy of valid Class 1 medical certificate
	3.Justificatif de réussite au test de connaissance	Proof of having passed the knowledge test
	4. Réussite au test de compétences	Proof of successful completion of the proficiency test
	5.Justificatif du niveau de compétences linguistique	Justificatif du niveau de compétences linguistique
	6.Justificatif d'expérience de vol	Proof of flight experience
Renouvellement ou prorogation d'une qualification	1. Copie licence et qualifications associées qualifications	Copy license and associated qualifications
	2. Copie du certificat médical valide	Copy of valid medical certificate
	3. Copie de l'Attestation de compétences linguistiques valide	Copy of valid Language Proficiency certificate
	4. Prorogation 4.a Qualification de classe monopilote monomoteur à piston : - Justificatif satisfaisant au dernier contrôle de compétences dans la classe concernée dans les trois mois précédant l'expiration de la qualification de classe ; ou - Justificatif d'expérience de 12 heures de vol dans les 12 derniers mois.	4.a) Single-pilot, single-engine piston class rating -Proof of satisfactory completion of last proficiency check in the relevant class within three months prior to the expiry of the class rating ; or -Proof of flight experience.
	4.b Qualification de classe monopilote monomoteur à turbopropulseur : Justificatif satisfaisant au dernier contrôle de compétences dans la classe concernée dans les trois mois précédant l'expiration de la qualification de classe.	4.b) Single Pilot Turboprop Class Rating: Proof of satisfactory completion of last proficiency check in the relevant class within three months prior to the expiry of the class rating.
	4.c Qualification de classe multimoteurs : - Justificatif du dernier contrôle de compétence satisfaisante effectué 03 mois avant l'expiration de la qualification sur avion ou dans un FSTD représentant cette classe ; - Justificatif d'au moins 10 étapes en tant que pilote de la catégorie d'avion correspondant ou 01 étape sur avion ou FFS de la classe accompagné d'un examinateur.	4.c) Multi-engine Class Rating: - Proof of last satisfactory proficiency check carried out 03 months before the expiry of the rating in an aeroplane or FSTD representing that class. - Proof of at least 10 legs as a pilot on the corresponding category of aeroplane or 01 leg in an aeroplane or FFS of the class with an examiner.
	5. Renouvellement 5. a) Délai d'expiration : 0 à 3 mois	Renewal 5.a) Expiry date : from 0 to 3 months

	Justificatif d'un contrôle de compétences satisfaisant de la qualification de classe	Proof of satisfactory proficiency check of the class qualification
	5. b) Délai d'expiration : supérieur à trois 3 mois et inférieur ou égal à 1 an - Justificatif du cours de réentraînement approuvé par l'ANAC ; - Justificatif d'un contrôle de compétences satisfaisant	5.b) Expiry date: more than three months and less than or equal to one year - Proof of ANAC approved retraining course. - Proof of a satisfactory competency check
	5. c) Délai d'expiration : supérieur à 5 ans et inférieur ou égal à 10 ans - Réussite au test d'évaluation de connaissance de l'ANAC ; - Justificatif d'au moins 10 heures de réentrainement en vol suite à un cours théorique approuvé par l'ANAC ; - Réussite au test général de vol et au test de qualification.	5. c) Expiry date: more than 5 years and less than or equal to 10 years - Successful completion of ANAC knowledge assessment test. - Proof of at least 5 hours flight training approved by ANAC. - Successful completion of qualification test.
	5. d) Délai d'expiration : supérieur à 10 ans - Réussite au test d'évaluation de connaissance de (test théorique initial) - Justificatif du cours complet approuvé de qualification de classe ; - Réussite au test général de vol et au test de qualification.	5.d) Expiry date: more than 10 years - Successful completion o knowledge assessment test (initial theoretical test) - Proof of approved full class rating course. - Successful completion of general flight test and rating test.
	6. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Renouvellement ou prorogation d'une compétence linguistique	Attestation de compétence linguistique au moins Niveau 4 en anglais	
Validation d'une licence	1. Copie d'une pièce d'identité	Copy of ID document
	2. 02 photos d'identité de même tirage	02 same print ID photos
	3. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and ratings
	4. Copie de la validation ivoirienne détenue (le cas échéant)	Copy of last licence validation (if requested)
	5. Copie du certificat médical valide	Copy of a valid medical certificate
	6. Justificatif du niveau de compétences linguistiques valide	Proof of valid language skills

	8. Cas de la licence ATPL - Justificatif de réussite au test de connaissance (le cas échéant); - Justificatif de réussite au test de compétences le cas échéant (le cas échéant) ; - Justificatif de 100h en tant que pilote dans la catégorie d'aéronef correspondant ;	**8.Case of the ATPL** Proof of passing the knowledge test (if applicable). - Proof of successful completion of the skills test, if applicable (if applicable). - Proof of 100 hours as a pilot in the corresponding aircraft category.
	9. Pour le transport aérien commercial ou transport de passagers : Justificatif de réalisation dans les 3 derniers mois de trois décollages et trois atterrissages dans un aéronef de type ou de classe ou dans un FFS correspondant.	9.For commercial air transport or passenger transport Proof of three take-offs and three landings in the last three months in an aircraft of the corresponding type or class or in an FFS.
	10. Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the logbook (last two pages
	11. justificatif de paiement de l'acte	Copy of payment receipt
Réémission d'une licence	1.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	2.Copie de la licence et des qualifications détenues	Copy of license and rating held
	3.Copie de l'attestation médicale valide	Copy of a valid medical certificate
	4.Copie de déclaration de recette	Copy of payment receipt

ULM		
Demande de carte stagiaire	Copie pièce d'identité	Copy of identity card
	Copie de la carte de membre de l'aéroclub ou document justifiant l'appartenance à l'organisme de formation	Copy of the Aeroclub membership card or document proving membership in the training organization
	Copie du Certificat Médical classe 2	Copy of medical certificate class 2
	Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Délivrance initiale d'une licence	2.Copie d'une pièce d'identité en état de validité (âge> ou égal à 17 ans) Copy of a valid identity document	
	4.Justificatif d'évaluation pratique satisfaisante	Proof of satisfactory skill test assessment
	3.Copie de l'attestation de brevet de pilote ULM	Copy of the ULM pilot's certificate

	5.Copie de l'attestation médicale classe 2 en cours de validité	Copy of a valid class 2 medical certificate
	6.Justificatif d'au moins 10 heures de vol dont au moins 5 heures en double commande et 2 heures en solo Proof of at least 10 hours of flight with 5 hours in dual flight control and 2 hours solo flight	
	7.Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the logbook (last two pages)
	8. Copie de la déclaration de recette	Copy of payment receipt
Demande de conversion d'une licence	1. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and associated ratings
	2.Copie du certificat médical de classe 2 valide	Copy of valid Class 2 medical certificate
	3.Justificatif de réussite au test de connaissance	Proof of having passed the knowledge test
	4. Réussite au test de compétences	Proof of successful completion of the proficiency test
	5. Justificatif du niveau de compétences linguistique	Justificatif du niveau de compétences linguistique
	6.Justificatif d'expérience de vol	Proof of flight experience
Renouvellement ou prorogation d'une compétence linguistique		
	1. Copie d'une pièce d'identité	Copy of ID document
	2. 02 photos d'identité de même tirage	02 same print ID photos
	3. Copie de la licence étrangère et qualifications associées valides	Copy of valid foreign license and ratings
	4. Copie de la validation ivoirienne détenue (le cas échéant)	Copy of last licence validation (if requested)
	5. Copie du certificat médical valide	Copy of a valid medical certificate
	6. Justificatif du niveau de compétences linguistiques valide	Proof of valid language skills
	7. Cas de la licence PPL : - Justificatif de la licence étrangère valide avec au moins les privilèges de la licence PPL ; - Justificatif de 100h en tant que pilote dans la catégorie d'aéronef correspondant. Case of the PPL	-Proof of a valid foreign licence with at least the privileges of the PPL; - Proof of 100 hours as a pilot in the corresponding aircraft category.
	8. Cas de la licence PPL /IR - Justificatif de réussite au test de connaissance (le cas échéant); - Justificatif de réussite au test de compétences le cas échéant (le cas échéant) ; - Justificatif de 100h en tant que pilote dans la catégorie d'aéronef correspondant ;	**8.Case of the PPL/IR,** Proof of passing the knowledge test (if applicable). - Proof of successful completion of the skills test, if applicable (if applicable). - Proof of 100 hours as a pilot in the corresponding aircraft category.
	9. Copie des deux dernières pages du carnet de vol	Copy of the logbook (last two pages

	10. justificatif de paiement de l'acte	Copy of payment receipt
Réémission d'une licence	1.Copie d'une pièce d'identité	Copy of identity document
	2.Copie de la licence et des qualifications détenues	Copy of license and rating held
	3.Copie de l'attestation médicale valide	Copy of a valid medical certificate
	4.Copie de déclaration de recette	Copy of payment receipt